

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

**Présents** : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M.MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET.

## Ordre du jour

---

0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2019.....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	6
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales .....	6
2. Mise à disposition de locaux scolaires pendant les périodes préélectorales – Création d'un tarif spécifique .....	19
SOLIDARITÉS.....	20
3. Approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa » (lieu d'accueil du dispositif humanitaire d'assistance aux migrants) entre la Ville, la Communauté d'agglomération Pays basque et l'association Diakitité.....	20
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE .....	24
4. Budget participatif – Création d'un potager – Signature d'une convention entre la Ville et la MVC Polo Beyris (rapporteur : Mme Bisauta) .....	24
5. Budget participatif – Projet de compostage de quartier – Signature d'une convention entre la Ville et le syndicat Bil ta Garbi. ....	32
6. Budget participatif – Projet de verger urbain – Signature d'une convention entre la Ville et le Lycée agricole privé Saint Christophe / Saint Pée sur Nivelle.....	32
7. Souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » et désignation d'un représentant. ....	33
8. Adhésion au réseau AGORES .....	34
9. Aide à l'achat de véhicule à assistance électrique .....	35
SPORTS .....	36
10. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Julien Montet, rameur de haut niveau. ....	36
CULTURE ET PATRIMOINE .....	37
11. DIDAM – Exposition Michel Haramboure « Le matin du jour de la pluie noire » du 9 mai au 7 juin 2020. ....	37
12. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions et ateliers d'écriture – Fixation des tarifs. ....	38
13. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'œuvre au musée des Beaux-Arts de Rouent .....	39
14. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons. ....	39
15. Approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profil de l'association des amis de Paul César Helleu.....	40
16. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demandes de financement auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2020.....	41
17. Mobilier Gomez de l'ancien bâtiment des Ponts-et-Chaussées – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine en vue de sa restauration. ....	42
18. Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Jour de Fête Compagnie – Sous-sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix – 34 place des Gascons.....	43
DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	43
19. Évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque – Convention d'action foncière PNRQAD.....	43
20. PNRQAD – Modification des modalités de mise en œuvre de l'opération de restructuration urbaine de l'îlot 45 et des relations foncières entre la Ville de Bayonne et l'EPFL Pays basque.....	48

21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	49
ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION .....	50
22. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2020-2021. ....	50
23. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022.....	53
24. Journées de la Petite Enfance – Édition 2020 – « (R)éveillez-vous à la nature ! ». ....	54
25. Petite enfance – Évolution de la Commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de la micro-crèche After School. ....	54
26. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019/2020 – Dossiers complémentaires.....	55
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	55
27. Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Saint-Bernard – Convention d'occupation du domaine privé de la ville de Bayonne avec la Communauté d'Agglomération Pays basque pour des travaux d'assainissement.....	55
28. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public. ....	57
29. Toponymie – Dénomination d'un lieu. ....	59
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION .....	60
30. Tremplin musical Bayonne live 2020 – Règlement du concours.....	60
FÊTES TRADITIONNELLES .....	60
31. Corso 2020 – Conventions de mise à disposition d'un local aux associations participantes et versement d'acomptes. ....	60
FINANCES.....	61
32. Remises gracieuses de créances.....	61
MARCHES PUBLICS.....	61
33. Fourniture de câbles électriques, de lampes et appareils d'éclairage, de matériels et de composants électriques – Accords-cadres à bons de commande – Lancement et signature des marchés publics. ....	61
34. Nettoyage des locaux et des vitres de la médiathèque du centre-ville – Avenant n° 1 au marché n° 19069 conclu avec la société Atalian.....	61
35. Location de barrières de chantier pour diverses manifestations – Lancement de la consultation et signature des accords-cadres .....	62
36. Éducation – Acquisition garantie et maintenance du matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales de la ville de Bayonne – Signature des accords-cadres.....	62
37. Garage – Acquisition d'une laveuse neuve – Signature du marché. ....	63
38. Acquisition de consommables informatiques pour les besoins des services municipaux et du CCAS. ....	63
39. Systèmes d'information – Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des régies municipales de recettes et d'avances – Groupement de commandes avec le CCAS.....	63
40. Transports hors commune de Bayonne jusqu'à 80 km aller/retour (lot n° 2 du marché de transport des enfants et des personnes retraitées) – années 2020 à 2023. ....	64
POLITIQUE DE LA VILLE .....	66

41. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projets 2020 lancé par le GIP-DSU.....	66
RESSOURCES HUMAINES.....	66
42. Modification du tableau des effectifs. ....	66
SERVICES PUBLICS .....	67
43. Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement (collectif et non collectif) pour l'année 2018. ....	67

**M. LE MAIRE :** Mes chers collègues, je vais ouvrir la dernière séance de cette mandature. Je demande à notre collègue, Monsieur Étienne Boutonnet, de bien vouloir faire l'appel des présents.

*(Appel)*

**M. LE MAIRE :** Merci pour cet appel. Je vous propose, comme il est coutume en début de séance du Conseil municipal, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019.

## **0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2019**

Nous n'avons pas reçu dans les services des demandes de modification de ce procès-verbal, mais il est parfaitement possible de le faire en séance. Y a-t-il des demandes ?

**M. ETCHETO :** Merci, Monsieur le Maire. Le procès-verbal de la séance précédente ne nous a pas posé de problème particulier. Donc ce n'est pas une demande, mais une intervention sur l'ordre du jour général de cette dernière séance.

Je pense que nous pouvons tous en convenir, cet ordre du jour est beaucoup moins fourni et beaucoup moins relevé que d'habitude. La plupart des délibérations relèvent de ce qu'on appelle communément l'expédition des affaires courantes. Elles appelleront pour la plupart peu de commentaires et ne traiteront sans doute pas de débats très clivants, certainement moins que dans des conseils municipaux dans les villes proches.

**M. LE MAIRE :** Vous auriez préféré que j'inscrive à l'ordre du jour des sujets sans raison particulière, juste pour le plaisir.

**M. ETCHETO :** Pas du tout. C'est justement ce que j'allais vous dire. Ce n'est habituellement pas le cas de notre séance de février, car ce Conseil municipal est traditionnellement celui des orientations budgétaires, selon un calendrier qui est lui-même assez tardif par rapport aux autres collectivités. Puisqu'à cette date, la plupart des autres collectivités ont déjà présenté et débattu depuis longtemps de leurs orientations budgétaires, parfois même, elles ont déjà voté le budget primitif.

On ne peut donc manquer de s'étonner de l'ordre du jour que vous nous proposez, amputé de ses orientations budgétaires. Il s'agit pourtant de l'exercice politique par excellence, celui où une majorité municipale présente et défend ses perspectives budgétaires pour l'année à venir, et même parfois au-delà.

Cette absence des orientations budgétaires ressemble en tout point à une dérobade. Vous ne pouvez pas, non plus, vous abriter sérieusement derrière la communication d'un précompte administratif en commission, pour vous exonérer d'une quelconque reddition de comptes. Il ne s'agit que d'une présentation technique et informelle qui ne fait l'objet, nous pouvons le vérifier, d'aucun rapport présenté en séance publique. Elle n'a donc pas de valeur légale et elle échappe au débat public contradictoire.

Cette séance témoigne donc, très clairement, d'une volonté d'escamoter la question budgétaire au moment précis où elle constitue un enjeu majeur du débat public devant les Bayonnais.

On comprend bien que vous soyez mal à l'aise devant le sujet, au vu, à la fois, des promesses électorales de 2014, notamment en matière de baisse de la fiscalité locale, jamais tenue, faut-il le rappeler. Mais aussi de la dégradation de la situation budgétaire et patrimoniale de la ville.

**M. LE MAIRE :** L'ordre du jour, c'est moi qui le fixe, Monsieur Etcheto.

**M. ETCHETO :** Des dizaines de millions d'euros d'engagement de toute sorte qui vous conduisent sur la pente du surendettement.

**M. LE MAIRE :** Si vous poursuivez au-delà de quelques secondes, je vous coupe la parole, ce qui est parfaitement possible.

**M. ETCHETO :** Mais vous ne couperez pas le débat.

**M. LE MAIRE :** Le maire a la maîtrise de l'ordre du jour des séances du Conseil municipal. Il n'y a aucune raison que vous abordiez ce sujet-là alors que nous n'avons pas commencé à aborder les questions.

**M. ETCHETO :** Nous devrions le faire. Vous allez nous laisser un héritage lourd de conséquences que vous ne masquerez pas aux yeux des Bayonnais.

**M. LE MAIRE :** Voilà, ça y est, on est en campagne ! Je le savais. Vous évoquerez cela dans les réunions publiques.

**M. ETCHETO :** Nous sommes en séance des orientations budgétaires, vous vous dérobez.

**M. LE MAIRE :** Je suis en Conseil municipal, je ne suis pas en campagne.

**M. ETCHETO :** Le candidat à 100 %, je croyais qu'il était en face. Visiblement, vous le montrez aussi avec le choix de cet ordre du jour, beaucoup plus candidat que maire, aujourd'hui encore.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

**M. LE MAIRE :** Je vous propose maintenant d'aborder le premier sujet de l'ordre du jour qui est justement le compte-rendu des décisions du Maire, dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Comme vous le savez, vous avez la possibilité, à l'occasion de ce compte-rendu, de faire les observations que vous désirez. Madame Capdevielle, vous avez la parole.

**Mme CAPDEVIELLE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, c'est plutôt à vous que ces observations s'adressent, puisqu'il s'agit des décisions que vous prenez dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités publiques que nous avons voté en début de mandat et qui vous permettent de décider seul, sans appel d'offres, de faire des choix.

Je souhaite évoquer le point 37 de la désignation de Maître Philippe Moriceau pour représenter la ville de Bayonne devant le tribunal correctionnel de Bayonne à la requête de l'association Société protectrice des animaux (SPA). C'est vrai que vous avez toujours été finalement un bon adepte du « en même temps », puisque maintenant que vous fréquentez vos nouveaux amis de la République en marche.

Début janvier 2020, vous assistez en votre qualité de Maire et Président de la Communauté d'agglomération à l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire, le nouveau nom du Tribunal de Grande Instance et, pour la photo, en solidarité avec vos anciens confrères, vous revêtez le rabat rouge en solidarité avec le mouvement national, local, fort, puissant, depuis des semaines, voire depuis des mois, de tous les barreaux de France qui sont très vivement opposés à la réforme des retraites. On accueille favorablement ce signe de solidarité avec vos anciens confrères.

Et en même temps, le 6 janvier 2020, vous désignez l'avocat que j'ai cité, au demeurant un de vos anciens associés, avocat à la retraite, qui a vendu sa clientèle bayonnaise, qui était plutôt installé côte Basque Sud et qui s'est réinstallé opportunément à Bordeaux.

C'est assez regrettable, Monsieur le Maire, alors que vous affichez la solidarité avec une profession jeune et en difficulté, que dans une affaire pénale, aussi médiatique, alors qu'il y a plus de 300 avocats à Bayonne, vous fassiez le choix d'engager quelqu'un qui est inscrit au barreau de Bordeaux, qui est à la retraite, alors qu'il y a à Bayonne des avocats jeunes, brillants, en activité, qui n'attendent que ça, et particulièrement ce type de dossier.

Donc je relaie ici un mécontentement. En faisant ce choix, je dirais qu'il y a une sorte de mécompréhension entre l'attitude que vous affichez un jour et celle que vous faites le lendemain. C'est quand même un drôle de signe de solidarité que d'avoir fait ce choix, qui vous est personnel, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je vais prendre d'autres questions. Madame Aragon.

**Mme ARAGON :** Monsieur le Maire, chers collègues. La lecture approfondie des décisions du Maire est toujours très intéressante, puisqu'il s'agit du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire seul, sans délibération des élus municipaux, dans le cadre d'une délégation permanente.

On y trouve régulièrement des décisions permettant de rattraper les failles, les erreurs, et les oublis tout au long de la mandature. Ces derniers temps, ce sont les infrastructures des quartiers largement oubliées durant des années que nous découvrons. Les aires de jeux du Prissé et d'Habas lors du précédent Conseil municipal. Aujourd'hui une aire de jeux au Polo Beyris, la maison de quartier du Séqué, et la fourniture de supports vélos des quartiers.

Bien sûr, nous ne pouvons qu'approuver ces infrastructures qui sont plus que nécessaires et tant attendues dans tous les quartiers de Bayonne, y compris au centre-ville, dont il était temps de rattraper une partie du retard. Mais combien de temps perdu en qualité de vie pour les citoyens bayonnais !

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il d'autres questions sur ces sujets ? Moi, je vais répondre sur le point 37, c'est-à-dire l'assignation qui a été délivrée par la société protectrice des animaux à mon encontre, pour une citation devant le tribunal correctionnel. C'est la première fois que je me retrouverai sur les bancs de la correctionnelle. Cette société protectrice des animaux vient chercher à la fois Monsieur Jean-Baptiste Jalabert, que certains connaissent peut-être

ici, Monsieur Alain Lartigue, notre ancien confrère aussi, ancien bâtonnier, et la commune de Bayonne que, pour l'heure, je représente.

Le reproche fait par cette société protectrice pour des animaux, c'est la politique que mène la ville de Bayonne lorsqu'elle considère qu'elle a une place taurine, et lorsqu'elle considère, tout simplement, l'état du droit, je parle du Code pénal, également, de la jurisprudence constitutionnelle, ainsi que de la jurisprudence du Conseil d'État. Puisque toutes les hautes juridictions de ce pays considèrent que la pratique de la tauromachie est parfaitement légale dans un certain nombre de régions. Mais vous ne l'avez pas contesté.

Par contre, effectivement, étant cité à comparaître devant le tribunal correctionnel, il faut effectivement faire le choix d'un conseil. Oui, le reproche que vous faites, c'est de dire : « Ecoutez, voilà un avocat à la retraite ». Écouter un avocat qui était inscrit dans un barreau, Madame, c'est que cet avocat est en activité.

Excusez-moi, mais je me suis radié du barreau tout simplement parce que j'ai pris ma retraite, donc je ne vais pas plaider. Par contre, et c'est parfaitement possible, si je veux à nouveau reprendre la robe, comme on dit, je m'inscrirai dans un barreau, et je serai à nouveau avocat. Première chose.

Maintenant, le choix d'un conseil, c'est vrai qu'il s'agit d'une personne que je connais bien, mais c'est quand même assez extraordinaire, dans la demande d'explications faite dans les décisions prises par le Maire, qu'il est aujourd'hui estimé que Monsieur le Bâtonnier Moriceau ne serait pas considéré comme acceptable. Vous liez cela au fait qu'à l'audience solennelle, j'ai manifesté, par le port d'un rabat rouge, ma solidarité avec les confrères. Ecoutez, j'ai été bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Président du conseil de discipline durant plusieurs années. Je suis très attaché encore à cette profession, voyez-vous, très attaché. Lorsque les confrères du barreau de Bayonne sont venus me voir en me demandant si je pouvais manifester cette solidarité, je n'ai pas hésité à la manifester. Je peux parfaitement être libre. La difficulté qu'il y a dans votre esprit, c'est qu'on puisse être libre, tout en ayant des options politiques. Alors moi, je vais vous dire, je resterai libre en toutes circonstances.

Justement, s'agissant d'une question qui concerne le régime des retraites de la profession d'avocat, on ne va pas rentrer dans le détail de ce régime autonome de retraite et des conditions que je n'approuve pas. Actuellement, le fait que le gouvernement considère qu'il faut apporter une modification, c'est cela que j'ai manifesté, à cette occasion. Je ne vois pas le rapport avec le fait d'être cité devant le tribunal correctionnel, mais comme vous avez visiblement voulu créer une espèce de confusion sur tout cela, je réponds sur ces deux aspects, et j'espère l'avoir réussi.

Maintenant, il y a une autre question qui a été posée et c'est Madame Bisauta qui peut y répondre, parce qu'il a été question du Séqué.

**Mme BISAUTA :** Il a été fait référence à la maison commune du Séqué, et à l'installation de dispositifs de stationnement de vélos, et des aires de jeux dont celles du Polo Beyris, du Prissé, d'Habas.

Pour une part, ces installations sont issues du budget participatif. Nous nous sommes engagés, dans ce budget participatif, à mettre en œuvre dans les 12 à 18 mois, ce qui avait été voté par les Bayonnais, les lauréats. Il y a des choses qui sont plus longues à prendre forme que d'autres, là, il s'agissait de commandes publiques. Le temps qu'on se mette d'accord sur les modèles, et sur la commande publique, ils sont arrivés maintenant.

Nous avons deux solutions : soit on les laisse au garage, et les Bayonnais en sont privés pendant encore quelques mois. Soit, puisque nous les avons sous la main, nous les mettons en place. Nous avons opté pour la première solution. Cela ne nous retranche rien, puisque tous les gens ont bien pris connaissance de ce que les Bayonnais avaient voté lors du budget participatif. À part nous reprocher de perdre du temps, je ne vois pas en quoi cela nous apporte quelque chose de plus, le budget participatif donne ses effets, point à la ligne.

Concernant la maison du Séqué, elle a pris le temps qu'il a fallu. Vous savez qu'il s'agit d'une initiative très particulière. Je pense que c'est une des seules maisons de quartier en Nouvelle-Aquitaine, dont les habitants ont entièrement construit le projet. Nous avons même dû regarder de près juridiquement pour qu'ils participent au jury du choix d'architectes. Ils ont élu deux d'entre eux, ils ont entièrement conçu leur maison, les murs, le choix du projet et les fonctionnalités qu'elle aurait. Nous avons pris le parti de dire : c'est leur maison, donc ce qu'il doit y avoir dedans doit correspondre à leurs souhaits et à leurs besoins. Bien sûr, il y avait des invariants, c'est-à-dire les contraintes techniques ou les contraintes financières, mais à partir du moment où cela rentrait dans l'enveloppe, nous avons quand même rajouté un peu d'argent, mais sans trop dépasser l'enveloppe que nous avions prévue.

Une idée très originale qu'ils ont eue et à laquelle nous avons voulu souscrire, c'est l'intégration dans cette maison de deux studios, que l'Association des habitants va gérer. Studios qui seront mis à disposition des habitants qui reçoivent des amis. Cela va être compliqué pour eux d'en bénéficier peut-être au moment des fêtes de Bayonne ou de Noël, ils feront un roulement et ce qu'ils pourront, et le reste de l'année ils l'organiseront avec un planning. En fait, cela permet de ne pas avoir une chambre d'amis, c'est-à-dire des mètres carrés en plus à assumer dans leur budget, finalement, pour des chambres qui servent peu dans l'année, ou ils en ont une, ou bien ils ont d'autres amis. En tout cas, l'Association va gérer deux studios, les gens qui viendront paieront les fluides pour recevoir famille et amis.

Ce projet, effectivement, il a pris du temps. S'il y a quelqu'un ici qui a eu beaucoup d'impatience, c'est peut-être moi. Cette période de gestation partagée, avec de nombreuses réunions entre eux, a été très longue. C'est sûr que si l'on prend un architecte et que l'on décide de tout, on gagne du temps. Mais ce n'était pas le but de la manœuvre, c'était vraiment de leur permettre de faire des choix.

La première chose qu'ils voulaient c'était un fronton, cela s'est fait. Ils nous ont refait la place du village. La construction du fronton était particulière, il y avait des normes à respecter, cela a fait partie des choses qui nous ont demandé une démarche spécifique et longue que j'ai trouvée riche, et j'ai d'ailleurs appris beaucoup sur les frontons.

En tout cas aujourd'hui elle ne peut que leur convenir, parce qu'elle est le fruit de leur travail. Effectivement, cela a pris du temps, personnellement, j'aurais préféré que cela finisse avant, ne serait-ce que pour l'inaugurer en grande pompe, cela m'aurait bien fait plaisir. La période ne le permet pas, donc c'est plutôt une frustration, mais j'invite tout le monde à y aller, parce que je crois que c'est une réussite. Je crois qu'ils ont fait cela vraiment de façon intelligente, très compréhensive, parce qu'il y a eu des choses qu'il a fallu techniquement ajuster.

Moi, j'en profite pour les remercier vraiment, je pense que c'est aussi l'avis de mes collègues. Tout au long de cette participation, ils ont été très présents, avec une Présidente particulièrement dynamique. Le résultat, pour eux, j'espère qu'il est très satisfaisant, mais pour nous, il est réellement satisfaisant.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Bisauta, pour votre réponse. Madame Capdevielle.

**Mme CAPDEVIELLE :** Je ne peux pas vous laisser dire que je fais confusion, parce que mon esprit est très clair, Monsieur le Maire. Sur le fond, très sincèrement, je pense que vous serez relaxé, je l'espère. En tout cas, vous aurez mon soutien pour une relaxe. En l'état du droit, je ne pense pas qu'un tribunal correctionnel puisse condamner le Maire de Bayonne ainsi que le matador et l'organisateur qui auront d'ailleurs le même avocat, pris en charge par la Ville.

Deuxième point, pas de confusion. Oui, c'est le même avocat.

**M. LE MAIRE :** C'est le même avocat, mais pas au frais de la ville. Non, la ville de Bayonne ne paiera pas pour le compte des autres personnes, chacun paiera sa part. Vous avez toujours tendance à glisser sur les choses. De toute façon, c'est la protection fonctionnelle, vous savez ce qu'est la protection fonctionnelle. Nous avons une assurance.

**Mme CAPDEVIELLE :** Nous le savons. Nous vous avons donné notre point de vue. Nous vous soutiendrons dans la relaxe.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je demanderai à ce que vous soyez témoin à décharge.

**Mme CAPDEVIELLE :** Il n'y aura aucun problème pour cela, Monsieur le Maire, parce que je connais également l'état du droit et la protection fonctionnelle, j'ai beaucoup travaillé ce sujet, il y a quelques mois. Je n'ai rien contre le bâtonnier Philippe Moriceau, cela n'a absolument rien à voir, c'est simplement l'émotion, vous comprenez, au moment où vos jeunes confrères sont dans une situation extrêmement difficile. Vous le savez, il y a un mouvement historique d'une profession en difficulté, et vous, vous faites un autre choix, alors que c'est un dossier bayonnais. Il s'agit d'une sorte de pied de nez que vous faites, en fait, à votre profession qui est en difficulté et dans laquelle, il y a, je vous le dis, des gens très jeunes, vraiment très compétents qui auraient vraiment beaucoup aimé, dans ce type d'affaires, représenter la ville de Bayonne et défendre le maire de Bayonne sur le plan pénal.

**M. LE MAIRE :** Je vous dirai que j'ai commencé par appeler un de ces jeunes confrères, qui a été lauréat d'un concours d'éloquence qui s'est tenu ici au grand salon de l'Hôtel de Ville. Et pour des raisons diverses, il n'a pas pu prendre ce dossier, ce qui explique que j'ai demandé à notre confrère Philippe Moriceau de le prendre. Je ne pense pas que cela mérite plus d'explications. En tout cas, j'ai tenté d'y répondre.

Comme nous sommes sur le compte-rendu des décisions prises par le maire, tous ces dossiers sont présentés en commission générale, certains d'entre vous ont demandé à ce que l'on fasse un peu le point, justement, de ce qui a été dit à propos de la synthèse du compte administratif 2020 provisoire. Ce qui répond un peu à l'écho à ce que vient de dire Monsieur Etcheto : « nous devons avoir aujourd'hui une séance budgétaire, nous ne l'avons pas, nous n'avons pas d'information ».

Monsieur Michel Soroste, tout le monde connaît votre compétence dans cette maison, elle n'est pas remise en cause. Expliquez-nous ce que vous avez dit à la commission générale et dites ce que l'on peut dire, à ce stade, de la situation financière et comptable de notre ville.

**M. SOROSTE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme certains d'entre vous l'avaient demandé et souhaité, et comme nous nous y étions engagés avec Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous présenter ce jour, un précompte administratif de 2019, que j'ai effectivement présenté en commission générale il y a quelques jours. Chacun et chacune

auront ainsi une vision claire, exacte, et technique de la situation financière de notre ville de Bayonne.

Ce précompte a été présenté en commission générale et vous trouverez sur table, le détail de cette présentation qui a été faite.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, mes chers amis, que ce n'est pas sans émotion que je vais donc vous présenter ce précompte administratif, et exprimé ainsi certaines choses, sans fard, faux semblant, sans effet de manche. Des faits, rien que des faits.

Vous me permettez, Monsieur le Maire, de vous dire en préambule quelques mots plus personnels pour vous remercier très sincèrement de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder pendant ces six dernières années. Votre soutien n'a jamais failli. J'ai découvert un homme qui aime, et je ne l'imaginai pas, les chiffres et la technicité de l'architecture financière.

En effet, lorsque nous avons appris ensemble, cette nouvelle inattendue de la baisse des dotations financières de l'État entre 2014 et 2017, de 11 millions d'euros en moins, une perte alors colossale pour la ville de Bayonne. Nous nous sommes dit, nous allons tout reconstruire ensemble. Et c'est ce que nous avons fait avec l'aide précieuse évidemment de nos services.

J'en viens ainsi à mes remerciements très chaleureux à nos collaborateurs. Nous avons ici à Bayonne une équipe exceptionnelle, des agents sûrement comme nulle part ailleurs, d'un dévouement sans faille à la chose publique et à notre ville de Bayonne. Également, d'une grande compétence que je tiens à souligner ici.

Je veux exprimer un très grand merci à Marc Andrieu, Dominique Foulon, Didier Lassalle, Sébastien Evrard, Sylvie Raconnat, Marc Wittenberg et toutes leurs équipes. Je veux enfin m'associer à mes remerciements, le Docteur Jean Grenet qui m'avait sollicité en 2007, il y a 12 ans. Je veux également remercier Philippe Escapil-Inchauspé, qui ces dernières années m'a rejoint en fin de mandat pour m'alléger de la tâche qui devenait extrêmement lourde.

Ayant eu la charge des finances durant 12 ans dans notre ville, je suis en mesure de vous dire ce soir, au regard des chiffres de ce précompte administratif, que jamais la situation financière de la ville de Bayonne, n'a été aussi bonne, jamais.

Vous comprendrez alors le plaisir qui est le mien de pouvoir présenter une telle copie, un tel résultat, après avoir entendu parlé pendant des mois de mauvaise gestion, de dérives financières, de fuite en avant, et j'en passe, ou autres subtilités qui n'ont, au final pour moi, que bien peu d'intérêt. Car seuls comptent les chiffres définitifs qui reflètent la réalité de la situation.

La situation est en effet excellente. En dix ans, les taux de fiscalité n'auront pas augmenté à Bayonne en dépit de la baisse drastique de 11 millions d'euros, évoquée précédemment, survenue lors de la présidence de Monsieur Hollande.

Ne pas augmenter les impôts pendant dix ans est un acte très rare. Rares sont les villes de notre taille à avoir réalisé un tel exploit. Je peux même vous annoncer, avec la permission de Monsieur le Maire, que les impôts n'augmenteront pas pour la onzième année consécutive, cette année 2020 à Bayonne.

Un simple chiffre qui vous parlera, mes chers collègues, entre 2014 et 2019, soit sur les seules cinq dernières années, les taux de fiscalité en France ont progressé de plus de 10 % dans les communes de notre strate de 40 000 à 100 000 habitants. À Bayonne 0, ils n'ont pas augmenté pendant 11 ans.

Par ailleurs, l'évolution des dépenses de fonctionnement a été parfaitement maîtrisée en 2019, puisqu'elle se situe seulement à + 0,75 %, soit, bien en dessous du plafond de 1,2 % que nous avons fixé par contrat avec l'État. Corollaire de cette maîtrise financière, l'autofinancement brut est passé de 9 millions d'euros en 2014 à 10,6 millions d'euros en 2019. Un autre chiffre absolument remarquable : 10,6 millions d'euros, c'est une progression de 14 % et un record historique pour notre ville. En effet, jamais un tel niveau d'autofinancement brut n'avait été atteint à Bayonne.

J'en viens maintenant à l'investissement. Entre 2014 et 2019, la ville de Bayonne aura réalisé 115 millions d'euros d'investissements, et je le redis, tout cela sans augmenter les impôts.

Dans le cadre de la poursuite du plan pluriannuel d'investissement, les dépenses d'équipement ont progressé de 5 % en 2019, pour atteindre 22,2 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros en 2018. Cela représente un effort d'investissement de 433 euros par habitant, nettement supérieur à la moyenne nationale, qui est à 267 euros.

Les investissements concernent :

- L'aménagement des espaces publics et de la voirie pour 9 millions d'euros ;
- Les équipements sportifs pour 3,4 millions d'euros ;
- Les équipements culturels pour 3,3 millions d'euros ;
- Les écoles et les crèches pour 1,5 million d'euros ;
- Les bâtiments et équipements communaux pour 4,8 millions d'euros.

Voilà les chiffres 2019.

Ces investissements 2019 ont été financés à :

- 70 % par des ressources hors emprunt, c'est-à-dire les principales : fonds de compensation TVA, subventions, cessions d'actifs notamment ;
- 30 % par de nouveaux emprunts.

Donc 70 % sans emprunt et 30 % avec un emprunt.

Je veux saluer le travail remarquable réalisé par Monsieur le Maire et les services, pour obtenir des financements extérieurs extrêmement conséquents qui permettent de limiter le recours à l'emprunt.

Concernant ces fameux emprunts, c'est-à-dire la dette, le capital restant dû est passé de 63,9 millions d'euros en 2014, je pourrais ajouter qu'il était de 68 millions d'euros, quand je suis arrivé en 2007. Nous sommes à 61,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Je dis bien que la commune s'est désendettée en 2019, de 2 millions d'euros.

La capacité de désendettement, vous savez ce ratio très important pour les collectivités locales, ratio de base, le nombre d'années d'autofinancement qu'il nous faut pour rembourser ce capital est en dessous de 6 ans, nous sommes à 5,8 années. Il y en a certains qui devraient reprendre leur machine à calculer, car je ne vois pas comment on arrive à 10 ans, comme j'ai pu le lire. Nous sommes à 5,8 années contre 6,5 années en 2018, 7,1 années en 2014 et 11 ans en 2008.

Voilà la réalité des chiffres, 5,8 années de désendettement à Bayonne. La moyenne nationale pour les communes de notre taille, c'est 7,3 années. Je rappelle que le seuil d'alerte légal fixé dans la loi française est à 12 ans. Donc, nous en sommes très loin.

Enfin, le résultat de clôture du compte administratif au 31 décembre 2019 est de 11,3 millions d'euros. C'est ce qu'on appelle aussi le fonds de roulement. Il progresse de 2,8 millions d'euros.

Voilà, mes chers collègues, le résultat clair et précis de nos finances. Que dire de plus, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

À partir de cette base financière très saine, nous pouvons envisager l'avenir sereinement pour notre ville. Nous pouvons avoir une gestion vertueuse pour réaliser les investissements importants à venir qui feront de Bayonne, encore plus, une ville capitale hors du commun, comme ont su le faire en leur temps, nos villes voisines : Bordeaux ou Bilbao.

Bayonne, Bordeaux, Bilbao, voilà trois villes historiques avec des aménagements urbains repensés, magnifiés et adossés à un projet culturel exceptionnel, une offre culturelle qui prend toute son envergure, grâce à la richesse de notre patrimoine et de notre histoire, la diversité de la création, la vitalité de la scène artistique, et l'authenticité de notre art de vivre, reconnu.

Voilà le Bayonne dont j'ai rêvé, qui se dessine sous nos yeux et auquel je suis extrêmement fier et ému d'avoir participé pendant ces 12 dernières années. Merci à vous, Monsieur le Maire, merci à Jean Grenet, merci aux Bayonnais. Merci à vous tous, mes chers collègues, et merci à tous les services.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE :** Merci à vous Monsieur Soroste pour la qualité de votre travail, votre expertise. Maintenant, je vais donner la parole à Jean-Claude Iriart.

**M. IRIART :** Je veux juste apporter quelques commentaires. Effectivement, lors de la dernière commission générale, vous nous avez présenté les éléments du compte administratif 2019 et je souhaitais simplement réagir aussi à ce que vous indiquiez, Monsieur le Maire, nous n'avions pas demandé à ce que la présentation des comptes ait lieu ce soir, puisqu'on l'a vu en commission générale.

Par contre, nous sommes très heureux que suite à notre demande, nous ayons eu la possibilité de disposer de ces éléments financiers. Pour autant, vous avez choisi effectivement d'en parler ce soir en séance publique. Vous indiquiez tout à l'heure à Monsieur Etcheto qu'il faisait acte de campagne dans son propos introductif. Je pense que vous êtes aussi dans la même situation en inscrivant une présentation de ces comptes 2019, alors que ce n'est pas forcément inscrit à l'ordre du jour, et que nous n'avons pas eu la possibilité de travailler plus en avant ces documents. Puisque tout le monde semble vouloir faire campagne, je me sens obligé de m'y mêler, mais je n'étais pas forcément venu avec l'intention de le faire. Je souhaitais juste rentrer dans la tonalité de cette soirée, dont j'espère qu'elle nous permettra de ne pas être sur ce registre-là tout au long de l'examen des délibérations.

Je souhaitais réagir par rapport au maintien des taux, que vient d'indiquer Monsieur Soroste. Vous avez souligné, à juste titre, le maintien des taux d'imposition sur une longue période de dix années. Ceci étant dit, quand vous nous affichez ce résultat-là, on ne peut pas s'empêcher de penser que, lors des précédentes campagnes électorales, vous aviez effectivement promis la baisse de la fiscalité.

Je voulais juste vous renvoyer cet élément de commentaire, sachant qu'effectivement vous indiquez que jamais un tel niveau d'autofinancement n'a été atteint au cours de l'exercice 2019. C'est une bonne nouvelle pour la ville de Bayonne. Pour autant, pourquoi ne pas avoir profité de cette bonne situation financière pour mettre en œuvre les promesses que vous aviez faites à l'occasion de la campagne de 2014 ? C'est le petit commentaire que je souhaitais ajouter à cette introduction financière.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Soroste, souhaitez-vous prendre la parole ?

**M. SOROSTE :** Je pense qu'il n'y a qu'un chiffre qui prouve la promesse faite de baisse des impôts, et que cela était possible. On nous a enlevé 11 millions d'euros. Si on ne nous avait pas enlevé ces 11 millions d'euros, il est évident que l'on avait la manne financière pour le faire. À l'époque, on ne pouvait pas prévoir que l'on allait nous enlever 11 millions d'euros, vous ne le saviez pas vous non plus, on peut envisager des choses, mais pas celle-là.

Cela signifie bien que la ville avait bien la capacité financière de supporter une baisse d'impôts, puisque ces 11 millions d'euros nous n'avons pas pu les donner aux Bayonnais, mais nous avons dû les donner à l'État français, ce qui nous a permis d'arriver à la situation financière d'aujourd'hui. Cela veut bien dire que grâce à une gestion vertueuse, avec une rigueur et une politique bien menée, nous avons réussi à ne pas augmenter les impôts. Mais nous aurions pu les baisser, sans aucun problème, si l'on avait eu ces 11 millions d'euros.

Je voudrais quand même mettre en comparaison le chiffre qui a été annoncé hier soir en Conseil municipal à Biarritz, notre commune voisine, savez-vous combien on leur a enlevé ? Ils se plaignent, et ils ont raison de se plaindre : on leur a enlevé 2 millions d'euros pour 25 000 habitants. À Bayonne, nous sommes le double d'habitants et on nous a enlevé 11 millions d'euros. Que je sache, c'est plus facile d'appuyer sur le bouton fiscal dans une commune comme Biarritz, que chez nous, la population n'est pas la même. Le résultat des courses, c'est cela. Notre collègue Guy Laffitte, hier, a fait le même exercice de présentation de la situation financière de la ville, étant donné qu'il arrête lui aussi son mandat. Lui, il a constaté 2 millions et quelques d'euros en moins. Moi, c'est 11 millions d'euros, ce n'est pas la même valeur et nous avons le double d'habitants.

Vous comprenez que nous aurions pu largement remplir notre promesse électorale, toutes choses égales par ailleurs. Les promesses que vous faites les uns et les autres aujourd'hui, je pense que vous les faites en vous référant à l'environnement que vous connaissez aujourd'hui. Si dans deux ans, cet environnement venait à changer, il faudra en tenir compte. C'est ce qu'on appelle la réalité politique.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

**M. ETCHETO :** Voilà, le débat est ouvert. Il était donc intéressant de mettre les choses sur la table, surtout à cette période de l'année. Je voudrais quand même revenir sur ce que vient de dire Jean-Claude Iriart, on ne peut pas laisser croire que l'on aborde la question budgétaire aujourd'hui, parce que ce sont les élections et que nous sommes en campagne électorale.

Je crois que nous sommes assez constants sur cette question. Tous les ans, à cette saison, comme je l'ai rappelé précédemment, nous sommes bien dans la séance traditionnelle des orientations budgétaires, une tradition d'ailleurs un peu tardive à Bayonne par rapport aux autres collectivités. Je crains que l'amour et la fréquentation de l'Opéra par Michel Soroste le rende volontiers grandiloquent, tant mieux pour le ton du débat. Quant à la sincérité et à l'objectivité, c'est autre chose.

On en revient à une autre remarque « *les chiffres parlent d'eux-mêmes et les chiffres définitifs* » et il n'y a jamais de chiffres définitifs dans l'exercice d'une collectivité, surtout quand on s'inscrit sur plusieurs années, sur un mandat, comme vous l'aviez vous-même fait lors des orientations budgétaires 2019.

Ce qu'il y a de particulièrement trompeur et en trompe-l'œil, et je vais à nouveau utiliser cette expression, c'est que vous proposiez un arrêt des comptes au 31 décembre 2019 et que vous vous basiez dessus. C'est l'illustration même de cette opération de trompe-l'œil que vous nous faites. Arrêt des comptes, oui, mais vous avez indiqué dans votre PowerPoint, 16 millions d'euros d'investissements engagés et non exécutés sur l'exercice 2019. Voilà donc déjà un engagement qui s'imposera de toute manière à l'équipe qui aura en charge la construction du budget 2019. Tout cela ruine votre soi-disant capacité d'autofinancement brute. Nous sommes pratiquement du simple au double.

D'ailleurs, comment arrivez-vous au 31 décembre pour avoir un tel excédent ? Rappelons, les cessions foncières considérables que vous avez laissées, l'appauvrissement patrimonial de la ville. Vous vous êtes empressés de vendre le foncier du Prissé. Je n'ai plus cela en tête, parce qu'effectivement ce n'était pas à l'ordre du jour, mais de mémoire, c'était entre 4 à 5 millions d'euros, nous en avons délibéré lors d'une séance précédente.

C'est facile effectivement d'équilibrer les comptes quand on se dépêche de vendre au plus vite les bijoux de famille, quitte à aller beaucoup trop vite sur la dimension d'aménagement urbain de cette opération. Nous avons dit qu'il aurait fallu prendre le temps avant de procéder à cela.

Nous savons également que les emprunts ont été souscrits dès le mois de janvier. Il y a eu une opération, bien sûr, de glissement, vous vous êtes arrangés à ce que la présentation soit honorable au 31 décembre 2019. Mais la réalité, avec toutes les décisions que vous prenez, faut-il le rappeler, les engagements sur le Musée Bonnat, les engagements sur la bibliothèque-médiathèque, et là, je cite uniquement les projets les plus lourds. Sur ces deux projets, nous sommes à plus de 40 millions d'euros, en espérant qu'il n'y aura pas trop de dépassement.

On parle des écoles et notamment des écoles nouvelles qui doivent être construites dans le secteur du Prissé, vous l'avez évoqué vous-même lors d'une séance précédente, là aussi, ce sera pour plusieurs millions d'euros. Il y a quelques mois, vous nous avez fait passer, et tout le monde s'en souvient, un plan d'investissement et de rénovation sur les équipements sportifs, ainsi que tout un tas d'engagements.

La réalité, elle n'est pas du tout celle de votre arrêt des comptes au 31 décembre 2019. La réalité est celle d'engagements de plusieurs dizaines de millions d'euros. Elle est aussi celle d'un équilibre qui est arrivé grâce à des cessions foncières certainement précipitées, c'est du *one shot*, qui ne seront plus dans le patrimoine de la ville. Mais vous le reconnaissez vous-même dans vos orientations budgétaires de 2019 ou 2018, c'est qu'en réalité, la trajectoire d'endettement est plus qu'inquiétante. D'ici 2022, 2023, nous serons aux portes du surendettement de manière mécanique.

Alors que vous pouvez vous abriter sur le fait de n'avoir pas tenu vos promesses de baisse d'impôts, derrière, l'État nous a enlevé 11 millions d'euros, et on ne le savait pas. Franchement, encore une fois, nous nous trouvons dans une insincérité dont les Bayonnais seront juges. Vous le saviez parfaitement, nous, nous le savions parfaitement et c'est pour cette raison qu'en 2014, nous nous sommes bien gardés de prendre cet engagement de baisse d'impôts devant les Bayonnais. Je pense qu'ils s'en souviendront.

**M. LE MAIRE :** Bien, il y a également Mathieu Bergé et Monsieur Soroste pour la conclusion et ainsi passer au rapport suivant.

**M. BERGE :** Nous avons prévu d'être extrêmement sages, ce soir. Et vu que le débat est parti sur des enjeux de campagne électorale, nous allons peut-être ajouter notre voix à celles des autres, en essayant de refaire un peu le film et ne pas en rester à une photo de campagne. Puisque ce que vous nous proposez ce soir, avec ce compte administratif, c'est une photo de campagne. Pour un budget, il faut regarder le film. Nous allons reprendre l'ensemble de l'histoire et dérouler le film historique, le Péplum en premier lieu, pour ensuite aller vers le futur pour constater ce qui va se passer justement avec cette gestion financière de la ville.

C'est vrai que vous vous étiez engagés à baisser les impôts. Vous ne l'avez pas fait. Vous ne l'avez pas fait pour une bonne raison. D'une certaine manière, vous n'en avez pas eu besoin. Pourquoi ? Parce que vous savez très bien qu'il y a une explosion démographique à Bayonne. Bayonne pendant le mandat a pris près de 4 000 habitants, augmentant les bases et faisant rentrer, évidemment, des ressources supplémentaires. Jusque-là, on pourrait penser que c'est une bonne gestion.

Sauf que l'arrivée de nouvelles populations créait des besoins supplémentaires. Et ces besoins-là, vous ne les aviez pas traités et vous les laissez à vos successeurs. On s'en occupera collectivement, ne vous inquiétez pas. Par exemple, les deux écoles, pourquoi toutes les listes vont annoncer la construction de l'école à Arrousets ou au Prissé ? Parce que tout le monde sait que vous n'avez pas répondu aux besoins. Vous avez fait de l'urbanisme fiscal, vous avez fait du logement, vous n'avez pas fait de ville. Du coup, ces investissements sont d'office intégrés dans le prochain mandat, de manière très claire.

Au niveau des équipements sportifs. Il suffit d'assister aux assemblées générales des diverses associations sportives. C'est particulièrement intéressant, car, lorsque l'on se rend aux assemblées générales des associations sportives omnisports, on s'aperçoit que c'est dans l'ensemble des domaines que maintenant la Ville ne répond pas aux besoins : terrains de grand jeu, gymnases, tribunes. Vous nous avez transmis un PPI : la liste « du père Noël » est gigantesque et vous ne l'avez pas réalisée pendant ce mandat.

Nous venons d'évoquer deux écoles, l'ensemble des équipements sportifs à réaliser, les 16 millions d'euros mentionnés qui n'ont pas été payés lors de cette année, les projets de musée Bonnat et de la médiathèque. Globalement, d'ores et déjà nous sommes, bon an mal an, autour de 50 ou 60 millions d'euros d'investissements, je dirais, quasiment obligatoires et à exécuter très rapidement vu la force de la demande sociale.

Il se trouve que nous, dans le cadre de la campagne, nous essayons de parler honnêtement aux Bayonnais qui nous sollicitent, notamment dans le monde du sport en leur tenant un discours de vérité. C'est-à-dire on sera obligé de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et de lisser dans le temps l'ensemble des investissements, et nous nous refusons de faire des promesses individuelles à chaque acteur.

Ce qui est certain c'est que dans deux ans, la situation financière de la ville, et là, on rentre dans le film du futur, sera particulièrement dégradée. Je ne parle pas, non plus, des cessions foncières entre 25 et 30 millions d'euros pendant le mandat. On se rend compte que vous avez su profiter d'une aubaine, celle de la croissance de la population, mais sans traiter l'ensemble des exigences, laissant cela au mandat qui vient.

Très clairement, la photo de campagne, ce soir, est belle, par contre, je ne pense pas que vous obtiendrez les Oscars pour le film.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Est-ce que vous allez être dans la même métaphore où vous allez rester sur le registre lyrique ? Puisque c'est à vous de conclure.

**M. SOROSTE :** Oui, je vais conclure, sans rentrer dans le détail, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire Je ne veux pas partir d'ici avec des informations que les Bayonnaises et les Bayonnais auraient perçues de manière ambiguë.

Soyons très clairs. Il y a des chiffres, il n'y a pas de doute, mais d'accord ou pas d'accord se sont les cessions. Les cessions, ce sont des actes notariés, ce sont des terrains. Ce sont des cessions qui ont été votées en Conseil municipal, vous parlez de cessions, ce sont les chiffres incontestables, bien évidemment. Mais il n'y a pas que des cessions, il y a aussi des acquisitions. On a quand même amélioré les stades, il y a quand même 115 millions d'euros. Alors oui, il y a des cessions, c'est incontestable, mais il y a aussi des créations. Vous n'êtes pas d'accord, mais les chiffres de cessions sont inscrits, ce sont des actes notariés, nous n'avons aucun problème avec cela.

Par contre, vous avez un gros problème, quand vous dites qu'il y a 16 millions d'euros d'encours. Effectivement, mais au 31 décembre 2019, je l'ai dit tout à l'heure, il y a 11 millions et demi d'euros de fonds de roulement, 11 millions d'euros en trésorerie cash. Cela signifie que 16 millions d'euros, s'il faut payer demain matin, nous avons déjà 11 millions d'euros.

Je voudrais vous rappeler, le montant du fonds de roulement de la ville de Bayonne. Attendez, permettez-moi de finir. La ville de Bayonne depuis 12 ans pour bien tourner, nous avons besoin de 3 millions d'euros de fonds de roulement, nous en avons 11 millions d'euros. Nous savons bien que nous avons 16 millions d'euros en face, mais il n'y a aucun souci.

L'emprunt que l'on avait contracté pour 2020 par sécurité, puisqu'on avait la possibilité avec les banquiers d'avoir des taux exceptionnels, eh bien, nous n'allons pas y souscrire ! Je vous l'ai dit ! Vous vous rappelez que l'on avait des emprunts autour de 0,6 %. Je viens de signer les avances de trésorerie qu'on nous propose à taux 0 % et la marge à 0,3 %, ces avances de trésorerie pour 5 millions d'euros, on va les prendre ou pas ! on gère la trésorerie, c'est tout. Nous allons dans l'intérêt de la Ville. Mais ce n'est pas parce qu'on signe un contrat qu'on prend l'argent. Nous essayons quand même d'être un peu plus futés et réalistes. Donc, il n'y a aucune inquiétude.

Quand j'entends dire : « dans deux ans, cela ira mal. » Moi, je ne serai pas là dans deux ans, on verra bien.

**Un intervenant :** C'est pour cela !

**M. SOROSTE :** On peut dire, dans deux ans, ça ira mal, moi, je vous dis qu'on est bien, vous pouvez dire ce que vous voulez, dans cinq ans je ne sais pas ce qu'il se passera. Mathieu Bergé dit : « que dans deux ans, la situation financière sera catastrophique ». J'entendais déjà cela, il y a trois ans, mais on n'y est pas. Peut-être que vous vous aurez raison, peut-être que vous aurez tort, écoutez, personne n'est capable de nous le dire autour de la table. Moi, je vous dis que la situation au 31 décembre 2019, que cela vous plaise ou pas, elle est sincère. Je suis commissaire aux comptes de métier. Quand on parle de sincérité, Monsieur Etcheto, sincère, veut dire qu'on ne triche pas sur les informations qu'on donne.

Que les informations vous plaisent ou pas, elles sont sincères, elles représentent bien la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019. C'est la réalité. Je ne peux pas vous donner la réalité dans les six mois à venir, je ne sais pas faire cela. Par contre, on fait des prévisions. Bien évidemment, vous pouvez vous aussi faire des prévisions en disant : on va à la catastrophe, on va dans le mur. Moi, je vous dis que la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019 c'est la meilleure que j'ai connue depuis 12 ans, malgré toutes les difficultés que nous avons eues. Cela, c'est une réalité incontestable.

Le trésorier qui nous fera le compte de gestion attestera la même chose. Et si vous voulez une balance, il est capable de vous la donner dès demain matin, il vous donnera les mêmes chiffres que je vous donne, pas par le compte de gestion, mais la balance comptable, si cela vous intéresse. Ce qui veut dire que les chiffres sont sincères, ils représentent la réalité de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019.

Après, vous pouvez dire ce que vous voulez sur l'avenir, personnellement, je n'en sais rien. Vous êtes sûrement très forts pour savoir que dans deux ans, on va être en situation catastrophique. Aujourd'hui, tout montre le contraire.

Quant aux 16 millions d'engagements, la Ville a 11 millions de fonds de roulement, alors il faut faire attention à ce que l'on avance.

Quant aux cessions, elles sont ce qu'elles sont. Cela, c'est la réalité, mais le reste... je tiens quand même à préciser l'ensemble afin que les Bayonnais ne se trompent pas sur l'analyse de la situation.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Soroste. Très rapidement, Monsieur Etcheto puis nous clôturerons le débat là-dessus.

**M. ETCHETO :** Je remarque que finalement, Michel Soroste, à mots couverts, tu as confirmé ce qu'on disait, malgré tout. Bien entendu, quand on sait lire entre les lignes. Et qu'en plus on entend : « dans deux ans, je ne serai plus là » ! après nous le déluge ! Après moi, le déluge budgétaire.

Juste une chose. C'est vrai, je suis d'accord aussi sur autre chose. Effectivement, il peut y avoir une sincérité comptable qui aille avec une sincérité politique. Tout est une question de présentation et on vient d'en avoir une démonstration.

**M. LE MAIRE :** Madame Herrera, vous voulez ajouter quelque chose sur ce sujet, mais vous aurez le dernier mot.

**Mme HERRERA LANDA :** Ce sera rapide. Simplement, pour donner un exemple que les Bayonnais comprendront. En commission sport, nous avons récemment une liste de tous les équipements sportifs qui devaient être rénovés ou de nouveaux projets. Nous avons demandé à de nombreuses reprises un chiffrage et nous n'avons jamais pu l'obtenir.

En fait, il y a un certain nombre de priorités qui sont des priorités légales par rapport à des équipements qui doivent être remis à niveau en termes de sécurité. Il y a un certain nombre d'équipements qui sont demandés par le mouvement sportif, d'autres qui sont demandés par les Bayonnais, en particulier des équipements dans les remparts qui sont sortis en tête des sondages. Nous avons demandé un chiffrage pour savoir dans quel ordre les priorités allaient être traitées pour pouvoir faire de la prospective sur le prochain mandat.

Je ne prendrai que cet exemple, ensuite, nous avons un chiffrage sur les deux budgets principaux qui sont le projet du Musée Bonnat et le projet de médiathèque. Pour le reste, il y a beaucoup d'incertitudes sur un certain nombre de chiffrements. Nous avons obtenu des chiffres uniquement sur le secteur des équipements sportifs, alors qu'un outil de pilotage budgétaire et politique, ce sont quand même des éléments importants. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci.

## **2. Mise à disposition de locaux scolaires pendant les périodes préélectorales – Création d'un tarif spécifique**

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer au sujet suivant de l'ordre du jour que je présente rapidement, qui concerne la mise à disposition des locaux scolaires pendant les périodes préélectorales, et la création d'un tarif spécifique en complément de la délibération que nous avons prise le 10 octobre 2019, qui précise les conditions de mise à disposition des locaux municipaux pendant les périodes préélectorales.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une tarification pour l'usage des locaux scolaires, fixée à 25 euros de l'heure, qui n'a vocation à s'appliquer qu'à l'occasion des périodes préélectorales.

C'est un ajustement que l'on a souhaité, au regard d'un certain nombre de demandes qui sont arrivées de part et d'autre.

Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## SOLIDARITÉS

### **3. Approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa » (lieu d'accueil du dispositif humanitaire d'assistance aux migrants) entre la Ville, la Communauté d'agglomération Pays basque et l'association Diakité.**

**M. LE MAIRE :** Je vais demander de présenter ce rapport, qui est l'approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa », qui est le lieu d'accueil des migrants. Madame Lauqué.

**Mme LAUQUE :** En effet, il s'agit de l'approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa », entre la ville et la communauté d'agglomération et l'association de Diakité.

Il a été constaté que la ville de Bayonne constituait pour les migrants un lieu de passage dans leur parcours migratoire. La Ville et la Communauté d'agglomération ont considéré que la mobilisation associative qui a suivi devait être accompagnée pour répondre à l'enjeu humanitaire. C'est ainsi qu'a été créé le lieu d'accueil spécifique « Pausa », sous la responsabilité de la CAPB.

Au regard de l'ensemble des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la charte de fonctionnement de ce lieu d'accueil et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Puis-je poursuivre mon intervention, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE :** C'est un dossier que vous suiviez de près, depuis le début. Continuez, Madame Lauqué.

**Mme LAUQUE :** Cette charte a pour utilité de clarifier un peu les rôles de chacun, puisque vous savez que depuis plus d'un an sur la Place des Basques arrivaient régulièrement des migrants. Pour en faire un peu l'historique, c'était deux messieurs, à l'époque, qui se relayaient pour leur amener du café, des boissons chaudes, des biscuits. Une jeune association d'étudiants, Diakité, a repris le relais et s'est beaucoup investie pour apporter de l'aide à ces migrants qui arrivaient sur Bayonne.

Certains d'entre vous doivent se rappeler qu'il y avait eu ici une intervention de quelques associations qui nous avaient sollicités pour que Monsieur le Maire, qui travaillait déjà sur la question, trouve un lieu d'accueil sur Bayonne pour ces migrants. C'est ce qui a été fait en début d'hiver. D'abord dans une école et ensuite sur le quai de Lesseps, un étage qui n'était pas du tout sécurisé. Maintenant, nous sommes un petit peu plus loin, toujours sur le quai de Lesseps où Atherbea a été chargée de réguler un petit peu l'organisation. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, c'est la Communauté d'Agglomération, aidée toujours par l'Association Diakité ainsi que d'autres associations, qui gère ce lieu.

Cette charte consiste, en effet, à poser quelques règles, étant donné que chacun a mis beaucoup de bonne volonté, et vous le savez bien, nous ne pouvions pas non plus laisser chacun faire ce qu'il voulait.

Aujourd'hui, c'est un lieu, je crois, qui n'apporte sur le quai aucun désagrément. Quelquefois, cela me gêne un petit peu, parce qu'on parle de certains migrants qui seraient sur Saint-Esprit ou sur le quai de Lesseps, où ils mettraient un petit peu d'animations non souhaitées. Mais jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont absolument pas les migrants du centre « Pausa ». Pour certains d'entre vous qui sont passés, et j'invite les autres à s'y rendre, vous avez pu constater que ce lieu est un vrai lieu d'accueil qui amène ces jeunes à une pause. Je dis bien

une pause dans leur parcours, parce que ce lieu est fait pour qu'ils y passent trois jours, et si possible pas plus, et c'est ce que font la majorité d'entre eux.  
Avez-vous des questions sur ce sujet ?

**Mme CAPDEVIELLE :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe. Effectivement, cette charte était devenue nécessaire, c'était logique et c'est bien de la voter aujourd'hui, bien sûr pour un meilleur fonctionnement, à la fois professionnel (de manière à ce que chacun soit à sa place) et bien évidemment, les bénévoles. Ce n'est vraiment pas facile. Je tenais à indiquer deux choses.

L'implantation de ce centre n'a posé aucun problème et ne pose aucun problème au quartier, je crois qu'il faut collectivement le dire. S'il y a ici ou ailleurs des problèmes de délinquance, ce n'est absolument pas lié à la présence de ces personnes. Je crois que nous sommes tous d'accord pour le reconnaître, et c'est important de le dire, parce que j'ai lu des documents qui indiquaient que certains auraient pour projet de fermer ce centre. Il faut absolument le maintenir pour l'intérêt de tous, d'abord pour eux et, bien évidemment, pour le nôtre. C'est le premier point.

Le second point, c'est que nous ne savons pas combien de temps cela va durer. Nous voudrions saluer ici le très fort engagement des bénévoles, parce que franchement, ce n'est pas rien. Il y a beaucoup de gens qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur argent, de leur nourriture. Il y a un réseau de solidarité vraiment extraordinaire qui s'est mis en place. Nous le constatons dans d'autres villes, comme Briançon, des villes frontalières.

Nous devons vraiment remercier chaleureusement les élus que nous sommes. Je pense à des infirmières, à beaucoup de gens qui, au-delà de leur temps de travail, prennent ce temps sur leur temps personnel, sur leur temps de loisirs. C'est quand même grâce à cet engagement citoyen, militant souvent, que ce type de structure peut continuer à exister.

Félicitons-nous, effectivement, que ce centre existe et qu'il soit soutenu par la Communauté d'agglomération. Mais félicitons-nous aussi, de cet élan de générosité, de solidarité, d'implication de toutes ces personnes. J'espère pouvoir me tromper, mais malheureusement, le phénomène ne va pas s'arrêter dans quelques semaines ou quelques mois, il va perdurer. Donc sur ces sujets-là il faudra beaucoup de solidarité. J'espère qu'on sera toujours ici, autour de cette table, avec la même vision à l'égard de cette situation.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Capdevielle. Madame Lauqué.

**Mme LAUQUE :** C'est pour cette raison, Monsieur le Maire que j'avais commencé par remercier les bénévoles de Diakité, mais également toutes les associations, puisque Monsieur le Maire aujourd'hui a bien précisé que toutes les nouvelles associations qui voulaient s'impliquer sur le lieu « Pausa » étaient les bienvenues. En effet, je les remercie toutes, et elles sont de plus en plus nombreuses.

**M. LE MAIRE :** Oui, Monsieur Bergé.

**M. BERGE :** Je ne reviendrai pas sur l'historique rappelé par Madame Lauqué. Je reviendrai, d'une certaine manière, sur la belle unanimité qui a été partagée au sein de ce conseil municipal et au sein de l'agglomération Pays basque, justement pour accompagner ce projet et cette situation extrêmement critique, où il a fallu faire preuve et montrer que notre territoire était solidaire et prenait à bras-le-corps cette situation.

Hélas, notre consensus local ne permettra ni de régler les situations qui poussent les populations à quitter leur famille et leurs pays ni à changer une politique migratoire européenne et nationale indigne, stigmatisante, nourrissant les extrêmes continentaux et nationaux, alors que l'Europe s'apprête à connaître un déficit démographique historique. Entre le règlement de Dublin 3, des pays entrants, la crise de l'Aquarius, le non-respect des quotas de relocalisation par les pays de l'UE dont la France au moment du pic de la crise migratoire, 4 500 personnes accueillies sur 25 000 prévues. Le dernier discours du Premier ministre du 6 novembre 2019 énonçant ces 20 mesures, pour reprendre, je cite : le contrôle de la politique migratoire.

Nous sommes bien loin d'une politique marquée par la solidarité, mais davantage par la stigmatisation. Je vais vous citer quelques exemples des 20 points énoncés par le Premier ministre :

- Conditionner l'aide publique aux pays en développement à la réadmission des personnes expulsées ;
- Protéger les frontières extérieures ;
- Quotas ;
- Évacuation des campements vétustes ;
- Création de trois nouveaux centres de rétention ;
- Lutter contre les abus liés à l'aide médicale d'État et mise en place d'une carence de trois mois. Mesure déjà votée le 7 novembre 2019 à l'Assemblée nationale avec les voix de certaines parties représentées dans cette Assemblée.

Le champ lexical du discours du ministre est bien éloigné de celui de notre délibération : contrôler, protéger, quotas, évacuation, lutter, abus. Ne gâchons pas ce beau consensus et condamnons également collectivement cette manière de stigmatiser, ce qui est la résultante de politiques qui touchent toujours les mêmes populations. Rappelons-nous que ces populations généralement sont les plus courageuses, celles justement qui refusent de se soumettre à leur destin. Je vous remercie.

**M. IRIART :** Je serai très court, car l'essentiel a été dit. Je voulais juste rebondir sur les propos de Madame Lauqué qui mentionnait des commentaires. Nous sommes dans une période où effectivement on discute avec beaucoup de Bayonnais, un peu plus que d'habitude que le reste de l'année, par notre présence sur les marchés, par les porte-à-porte. Le contexte de campagne facilite ce dialogue au quotidien au plus près du terrain avec les habitantes et les habitants, et on entend effectivement quelques commentaires de certains, loin d'être majoritaires, mais qui se questionnent sur ce dispositif, qui fantasment parfois, sur des réalités qui n'en sont pas, etc.

Voilà, je voulais juste dire publiquement qu'en ce qui nous concerne, comme nous sommes témoins de ces commentaires, nous exprimons une solidarité totale sur le dispositif aujourd'hui en place sur la ville de Bayonne, et nous sommes heureux qu'au sein de cette assemblée municipale, ce dispositif soit unanimement soutenu.

**Mme LEUENBERGER :** Je me fais porte-parole des bénévoles de la première heure et des associations qui se sont sentis un petit peu exclus. Donc, je voterai en abstention par rapport à ce problème.

**M. LE MAIRE :** Vous êtes dans votre droit.

**Mme LEUENBERGER :** Oui, c'est la spontanéité citoyenne qu'il y a eu sur la Place des Basques, qui fait craindre que les institutions soient un peu rigides par rapport à cette spontanéité, surtout pour le futur.

**M. LE MAIRE :** Je comprends mieux. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Madame Lauqué, vous avez tout dit. Personnellement, je veux quand même vous remercier, Madame Lauqué, pour votre investissement sur ce dossier. Souvenez-vous, on était ici en séance de conseil municipal et nous étions tous emplis d'une grande émotion lorsqu'un certain nombre de bénévoles, à qui je leur avais donné la parole, sont venus pour nous interpeller et nous dire qu'après tout, même si nous n'avons aucune responsabilité sur les phénomènes migratoires - c'est un fait que les communes n'ont aucune compétence dans ce domaine - mais qu'ils considéraient qu'on ne pouvait pas être insensible à ce qui se passait. Madame Lauqué l'a indiqué tout à l'heure, d'abord la Place des Basques, ensuite, sur le local de la Banque alimentaire, puis enfin, dans les locaux du quai de Lesseps qui sont les anciens bâtiments militaires, où se trouve toujours ce centre.

Il est exact que si aujourd'hui, nous sommes amenés à devoir adopter ou approuver une charte, c'est que tout simplement, nous le savons déjà depuis quelque temps, nous sommes entrés dans une période qui va durer, comme vous l'avez précisé Madame Capdevielle. Lorsque les choses doivent durer, Madame Leuenberger, il faut les organiser, il faut une autorité. Il y a eu deux incendies qui ont démarré à « Pausa », qui m'ont inquiété. Sans doute n'avions-nous pas au départ fixé des règles d'entrée suffisamment rigoureuses pour faire en sorte que ceux qui y étaient accueillis, essentiellement une population subsaharienne. Ce sont des migrants francophones, vous le savez, Guinéens en grande partie et Maliens, qui ont besoin avant tout de sécurité.

C'est vrai qu'il y a eu une forme de professionnalisation que l'on a mise en place et il faut le dire, grâce à Atherbéa, même si Atherbéa s'est ensuite retirée. Cette professionnalisation que Atherbéa nous a apportée, elle s'est poursuivie sous d'autres formes, avec des agents de la Communauté d'agglomération qui sont venus tout simplement apporter, sur ma demande d'ailleurs, la gestion qui était nécessaire sur le site. Les bénévoles ont continué à travailler, bien évidemment et fort heureusement, et vous avez raison de les louer.

Maintenant, il y avait aussi la nécessité, puisqu'on est entré dans quelque chose de durable, de structurer davantage ce lieu. Nous nous sommes employés en l'abordant sur tous les aspects, parce que c'est une chose d'accueillir cette population, de les nourrir, de les soigner - parce qu'il y a aussi beaucoup de pathologies liées à ce parcours migratoire de ces migrants, il faut les soigner - il faut ensuite faire en sorte qu'ils puissent repartir, pour autant qu'ils en aient la capacité et la santé. Certains sont là depuis plus d'un an, soignés à l'hôpital de Bayonne. Là aussi, un grand merci à l'hôpital de Bayonne qui a manifesté, dès le départ, une solidarité.

En fait, nous avons dans cette affaire un exemple de ce qu'est cette ville qui ne laisse jamais les personnes de côté. C'est votre philosophie, évidemment, c'est également la nôtre. Et c'est notre fierté que d'avoir décidé, à l'occasion d'une réunion du Conseil municipal à l'unanimité, qu'il fallait que nous allions dans cette direction. Évidemment, cela aurait été un peu lourd pour la seule ville de Bayonne, c'est la raison pour laquelle j'ai porté ce dossier devant le Conseil communautaire, et là aussi, c'est à l'unanimité que l'ensemble des maires du Pays basque ont considéré qu'il y avait lieu de financer ce centre. C'est plus d'un million d'euros par an.

Or, la Communauté d'agglomération intervient dans un domaine où elle n'a pas de compétences juridiques, elle fait quelque chose qu'elle n'avait pas l'obligation de faire. Il faut être fier de cette situation. Car, si on exclut Grande-Synthe où, du temps de l'ancien maire Monsieur Carême, que Monsieur Iriart vous avez invité demain à l'une de vos réunions, a été à l'origine d'initiatives de même nature lors de sa mandature à Grande-Synthe, aujourd'hui il n'est plus maire, il est député européen, chacun le sait. Nous avons deux ou trois villes en France qui sont dans cette situation, il n'y en a pas beaucoup plus. Il y a aussi Briançon, le Briançonnais, il y a le Calaisis, évidemment Grande-Synthe, et Bayonne, et très peu d'autres initiatives malheureusement en France.

Maintenant, vous avez eu raison de le dire, Monsieur Bergé, que cela relève de la responsabilité des États et certainement aussi de l'Europe, et qu'on pourrait espérer qu'un jour il y ait quand même une véritable responsabilité nationale et européenne sur ce sujet, car la question est de cette nature. Me parler de la déprise démographique de l'Europe, vous avez raison de considérer que ces jeunes, qui sont d'ailleurs plein d'énergie, francophones, qui ne demandent qu'une chose, se former. D'ailleurs, parmi ces personnes qui viennent à « Pausa », il y en a un certain nombre qui restent et qui vont dans des lycées, qui suivent des formations professionnelles et qui ont signé des contrats avec des employeurs, plusieurs dizaines.

Finalement, on est là à faire ce qu'aucun code ne nous oblige à faire, mais ce que nos principes humanitaires, que nous partageons les uns et les autres, nous amènent à mettre en œuvre.

Je suis ravi que nous soyons unanimes sur l'approbation de cette charte. Je vais la faire approuver aussi par le Conseil communautaire. Bien sûr, cela mettra un peu de clarté dans le rôle des uns et des autres. Parce que dans cette affaire, tout le monde est de bonne volonté, il n'y a aucun doute, il faut juste que l'on contractualise un peu les choses, qu'on les formalise pour donner encore plus d'efficacité à l'action humanitaire que nous avons décidé de mener.

Je vous propose et j'ai bien compris que tout le monde était d'accord, de passer aux voix. Excusez-moi. Pardon, une abstention, que vous avez expliquée, Madame Leuenberger.

Il n'y a pas de vote contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme LEUENBERGER s'abstient.

**M. LE MAIRE :** Madame Bisauta va présenter une succession de rapports.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE**

#### **4. Budget participatif – Création d'un potager – Signature d'une convention entre la Ville et la MVC Polo Beyris (rapporteur : Mme Bisauta)**

**Mme BISAUTA :** Oui, il y a plusieurs rapports : le rapport n° 4, le rapport n° 5 et le rapport n° 6 qui ont trait au budget participatif, que j'évoquais tout à l'heure. Ce sont des signatures de conventions avec différentes associations.

Le premier, concerne la signature entre la Ville et la Maison de la vie citoyenne du Polo Beyris, classée seconde dans le cadre du budget participatif. Le projet « Les jardins du polo selon les cours moyens de l'École du Polo Beyris » et portés par les élèves au niveau du cours moyen de l'École élémentaire Jean Moulin, consiste à améliorer le parc du Polo en créant un potager saisonnier dans des conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, la MVC du Polo Beyris étant le partenaire à même de fédérer les différents acteurs.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention entre ville et MVC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**M. LE MAIRE :** Sur cette délibération, il n'y a pas de problème. Oui, une question, Madame Herrera.

**Mme HERRERA LANDA :** Juste une intervention qui concerne les trois délibérations, puisqu'elles sont liées, comme Madame Bisauta vient de le dire. Nous souhaitons remercier les services qui nous ont transmis le tableau d'avancement des 16 projets tels que nous l'avions demandé en fin d'année dernière.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous ne pouvons que soutenir la démarche liée à cette délibération. Nous voterons, bien sûr, pour ces trois délibérations relatives au budget participatif, qui se sont généralisées. Nous pouvons dire globalement que cela marche partout, cela constitue un moyen de révéler, d'encourager, et de soutenir les initiatives et la créativité citoyenne et associative, également de mobiliser les habitants associés au projet via un vote qui a été proposé à toute la population.

Leur mise en œuvre suppose la mobilisation simultanée des porteurs de projets, des associations, des partenaires, et des services municipaux, au service d'une co-construction et réalisation des projets. Nous pouvons affirmer que nous avons un portage partagé exemplaire. À Bayonne, il s'agissait d'une première, dont les résultats ont été proclamés il y a un an, avec 103 projets, 16 retenus, et classés par 3 322 votants.

Monsieur le Maire, à cette époque, vous déclariez que la forte implication citoyenne montre une envie collective d'être de véritables acteurs du changement, et non de simples spectateurs. On ne peut que souscrire à votre analyse. Toutefois, sa traduction opérationnelle et son ambition restent un peu en deçà de ce qu'à notre avis elle devrait être, puisque qu'il s'agissait d'une première édition qui représente 0,16 % du budget municipal.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'à l'avenir cette proportion augmente pour ce que vous avez appelé vous-même « cette envie collective de participation », ou en tout cas, de portage de projets, soit plus en cohérence du point de vue de son volet budgétaire avec cette envie que vous avez vous-même soulignée. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Herrera. Madame Bisauta, souhaitez-vous répondre à ce stade ?

**Mme BISAUTA :** Je vais répondre. Merci d'avoir souligné l'intérêt de cette démarche pour les Bayonnais. Le budget, il appartiendra peut-être, à vous Madame Herrera, de le faire évoluer. Ce qu'il faut savoir, c'est comment cela s'est mis en route.

Je vais vous faire part d'une expérience personnelle. Disons que la capacité à se mobiliser et à travailler sur des projets de beaucoup de personnes, cela a été long à venir. Je crois que la participation citoyenne, partout en France, c'est relativement récent, contrairement à la tradition d'autres pays. Au début, les tentatives que nous avons faites réunissaient un certain nombre de personnes, mais c'était plus contenu, peut-être un petit peu plus difficile. La démarche du Séqué fût, pour moi, un passage important, parce que nous avons entamé une démarche participative avec les futurs habitants, qui ont eux-mêmes décidé de l'aménagement de l'ensemble du quartier, qui ont également décidé d'un certain nombre de choses comme les jardins partagés. Pour moi, le moment où la démarche a le plus pris, avec une petite cerise sur le gâteau, ce fut l'immeuble de l'habitat participatif.

Je crois que dans l'opinion publique, plus généralement, à la fois il y a une prise de conscience de ces enjeux qui s'est extraordinairement matérialisée depuis deux ou trois ans, que nous ne connaissions pas auparavant. Il y a beaucoup plus la prise de conscience de la nécessité de se mobiliser collectivement et individuellement. C'est vrai que le budget participatif a été une belle surprise par le nombre de projets déposés, plus de 100, le nombre de projets retenus avec un jury composé d'élus, mais pas que, également de personnes de la délégation citoyenne, qui ont suivi cela en faisant des comités de suivi. Donc, cela a été une belle surprise.

Les projets votés par les Bayonnais sont tous des projets très intéressants. Vous avez rappelé le chiffre de plus de 3 000 votants, c'est un signal fort qui nous indique que les démarches participatives, avec l'appui du numérique, sont sûrement des démarches beaucoup mieux suivies, peut-être avons-nous commencé trop tôt, qu'il y a 12 ans.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Artiaga, vous avez la parole.

**M. ARTIAGA :** Merci Monsieur le Maire. J'attendais la présentation de la prochaine délibération, étant donné que Martine Bisauta a englobé dans la problématique du budget participatif les trois projets, je souhaiterais apporter un petit bémol sur l'unanimité qui semble régner autour de la table sur le budget participatif, et surtout un bémol sur la méthode. Je vais m'en expliquer après.

Le projet qui est plébiscité par les Bayonnais aujourd'hui dans le cadre de ce budget participatif qui est institué depuis 2018 concerne l'installation des composteurs collectifs de quartier sur les espaces publics. Sans remettre en cause la légitimité de ce choix qui participe naturellement d'une prise de conscience collective des nécessités de la transition écologique, on ne peut pas manquer quand même de s'interroger sur un étrange paradoxe qui est renfermé dans l'articulation entre ces budgets participatifs avec les obligations qui découlent des compétences mêmes de nos collectivités publiques. Ce paradoxe pose ici, en outre, la question de la nature et de la finalité même du budget participatif bayonnais. Je m'en explique en quelques mots, à travers l'illustration de ce projet de composteurs de quartiers.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui a été publiée le 17 août 2015, que vous connaissez tous très bien, a renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant, je cite : *« le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ces biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés »*.

J'insiste bien sur le terme de la loi. « *La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adapté à son territoire.* » Fin de la citation.

Donc, la loi définit chaque citoyen comme un producteur de biodéchets, et lui interdit, c'est bien, elle lui interdit à compter de 2025 de jeter ces biodéchets dans les ordures ménagères. La loi impose, parallèlement aux collectivités, la mise en œuvre de compostage de proximité, y compris au pied des immeubles, ou à défaut, la généralisation d'une collecte séparée. Le ministère de la transition écologique a en effet précisé les objectifs de cette obligation, en privilégiant notamment le compostage de proximité par rapport à la collecte.

Je cite là encore, la circulaire du ministère de la transition écologique : « *Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des ménages dans toute la France d'ici 2025, il revient à chaque collectivité d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source, et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge. La collecte séparée des déchets alimentaires par la collectivité intervient en complémentarité du compostage de proximité.* »

Cette longue digression réglementaire nous rappelle tout simplement que la collectivité, cela peut être ici la Communauté du Pays basque, à travers Bil Ta Garbi, également la commune de Bayonne a donc l'obligation de mettre en place, d'ici cinq ans, c'est-à-dire demain concrètement, des composteurs de quartiers.

Les Bayonnais comme les habitants du Pays basque qui, à notre connaissance, n'ont pas reçu une information précise sur cette échéance prochaine sont donc 335 à avoir choisi de financer, sur le budget participatif de Bayonne, des aménagements que la loi impose aux collectivités de financer à très court terme.

Si le projet, plébiscité ici, avait concerné l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, aurait-on simplement rappelé aux citoyens que la commune a également l'obligation de sa mise en œuvre depuis 2005 ? Se pose ici très clairement la méthode, c'est-à-dire le règlement qui permet la recevabilité des projets.

Vous citez, Martine Bisaut, la petite centaine de villes qui se sont lancées dans les budgets participatifs en France. Elles ont toutes, effectivement, édicté des règlements très précis qui ne sont pas en tout point comparables aux règlements bayonnais. Notamment, tous ces règlements comportent une disposition, où il est dit : « *le budget participatif ne doit pas être relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public* ». C'est-à-dire que ce sont des crédits subsidiaires qui ne viennent pas se substituer à l'action obligatoire de la commune dans ce domaine.

Au moins, cet exemple aura eu le mérite de montrer que les priorités fixées par les élus de la démocratie représentative, ici, la représentation nationale et sa loi de transition écologique, rejoignent celles adoptées par la majorité de la démocratie participative locale. Mais cela pose néanmoins la question de l'articulation entre cette démocratie participative, que vous appelez, et la démocratie représentative.

En conséquence, Monsieur le Maire, permettez-nous, d'une part, de vous demander d'apporter quelques précisions sur cette finalité du budget participatif, qui permettrait de lever le doute sur le paradoxe que sa mise en œuvre suscite, pour nous, de manière évidente. Comme par exemple, l'effet de substitution, faire financer par le budget participatif ce que la commune doit financer obligatoirement, et ce à très court terme.

D'autre part, de regretter également que des dispositifs législatifs, de l'ampleur de la loi de transition énergétique, soient si peu communiqués aux habitants, alors que nous savons pertinemment les bouleversements qui seront engendrés par cette application dans leur quotidien, et ce, très prochainement.

Je vous remercie pour les réponses que pourrez nous apporter.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Artiaga. Madame Bisauta, pouvez-vous répondre à notre collègue ?

**Mme BISAUTA :** Je vais vous répondre avec des éléments assez récents dont j'ai pris connaissance hier, puisque nous avons passé trois heures et demi ou quatre heures sur la refonte de la collecte des déchets en Pays basque, qui est une compétence de l'agglomération, pour une harmonisation qu'il va falloir engager, puisque les systèmes sont très différents sur le territoire. C'est complexe, mais je pense qu'en se donnant des étapes nous y arriverons.

Vous me parlez de la loi de transition énergétique et de l'obligation du tri à la source des biodéchets, on est bien d'accord. Ce que la loi prévoit, c'est le tri à la source des biodéchets. Ce que faisons déjà, depuis 2014, Canopia dispose d'un tri à la source des biodéchets. La collecte sélective n'est pas obligatoire. Le tri à la source, ce sont les biodéchets. Pourquoi ? Parce qu'en fait, ce que la loi ne souhaite plus, c'est l'enfouissement. Et quand on fait le tri des fermentescibles, on peut faire du compost. Canopia et Mendixka, font du compost vendu à des agriculteurs. A Mendixka, on me disait que le compost était d'une telle qualité qu'en 48 heures tout avait été vendu, il n'y en avait pas assez pour tout le monde.

Sur le Pays basque, rassurez-vous, je rassure tout le monde, nous pratiquons le tri des déchets à la source, nous en faisons du compost, ce compost est vendu. D'autre part, nous faisons de la méthanisation, cette méthanisation est en cogénération, on produit de l'électricité verte, qui actuellement est revendue sur le réseau qui, dans un deuxième temps, cela est une réflexion, on irait peut-être vers la production de biogaz, car cela ne demande pas tellement d'investissement, nous avons un réseau devant la porte, on pourrait passer au biogaz. Nous sommes en train de faire des études.

Moi, mon rêve, c'est qu'on aille plus loin et que cela serve à la motorisation de nos camions. Pour cela, le projet demande un investissement plus important. Mais avec les biodéchets, nous faisons du compost, et ce compost sert aux agriculteurs du sud des Landes et du Pays basque. Ce que nous ne pratiquons pas, c'est la collecte sélective que la loi ne nous impose pas à l'heure actuelle, il y aura peut-être des évolutions.

Le compostage, vous nous dites carrément : « vous instrumentalisez le budget participatif, vous vous servez de cela pour mettre du compostage sur la voie publique ». C'est quand même surprenant. Je vous rassure, le compostage en pied d'immeuble se fait si les copropriétés ou le logement social souhaitent le faire. Les ambassadeurs du tri passent de partout, d'ailleurs, cela commence à prendre, il y a plusieurs immeubles qui ont du compostage en pied d'immeuble.

Ce sont nos agents (nous avons actuellement ce qu'on appelle un maître composteur, je ne sais pas trop comment le mettre au féminin car c'est une femme), qui forment des référents qui doivent gérer au jour le jour le compostage. Je ne sais pas si un jour les communes seront obligées de faire cela, vous allez avoir de l'embauche, parce qu'il faut y aller, remuer le compost. Donc nous formons des gens volontaires, responsables, et en écologie l'éco-responsabilité, c'est l'article 1 : « *Je ne fais pas à ta place, je t'apprends à faire* », et cela marche plutôt bien.

Nous avons dans des immeubles des gens volontaires, qui gèrent ces composts, qui appellent quand il y a quelques difficultés, mais c'est assez rare. Nous avons un autre exemple très intéressant et cela va suivre, je pense, à Bidart. C'est la cantine Jantegi à Cambo. Nous avons fait un travail de plusieurs mois avec eux, ils voulaient passer au compostage. Vous êtes dans un collège, il faudrait peut-être y penser ce serait intéressant, eux, ils l'ont fait, cela s'appelle un pavillon de compostage. Premièrement, c'est extrêmement pédagogique. Nous avons payé une table de tri, ce sont les élèves qui trient eux-mêmes, ils ont quand même 1 500 repas jour, pour tous les niveaux : les petits, les moyens, le collège de Seaska et un autre collège. Il y a vraiment toutes les tranches d'âge et tout un travail pédagogique réalisé auprès de ces enfants.

La commune de Bidart s'y intéresse, parce qu'ils ont une cuisine centrale, ils pensent également au pavillon de compostage. À Bil Ta Garbi, nous encourageons tous les compostages sur sites qui peuvent être possibles, que les gens souhaitent, mais qu'ils portent après, eux-mêmes, c'est très important qu'il y ait un portage éco-responsable, qu'il y ait des gens qui souhaitent le faire, cela ne concerne pas tout le monde, parce que ce n'est pas si simple que cela. Nous mettons des composteurs à disposition, etc.

Nous avons vu arriver dans le budget participatif, un souhait, dans le centre-ville : Saint-Esprit, grand Bayonne, pourquoi pas ? Bravo. Cela ne nous pose pas de problème, mais la réalisation du traitement des biodéchets depuis 2014, le Pays basque le fait, vous en avez rêvé, or nous le faisons, et avec cela, nous faisons du compost.

Allez donc, une fois, visiter les installations, ce que vous n'avez jamais fait. Un mercredi par mois on peut venir visiter Canopia. Allez-y, ne serait-ce que pour critiquer beaucoup plus utilement. Allez voir, cela vaut la peine d'aller sur place, voir comment les choses sont traitées. Nous avons baissé l'enfouissement qui est la pire des choses, dans tout le Pays basque, de plus de 45 % en quatre ans. On a fermé Ahetze, et on a détourné les fermentescibles de Zaluaga qui étaient directement enfouis, ils arrivent maintenant à Canopia, et il n'y a plus de fermentescibles enfouis à Zaluaga, qui était le centre du Sud Pays basque géré par Bil Ta Garbi. Depuis que nous avons cette compétence, il n'y a plus de fermentescibles là-bas. L'enfouissement c'est quelque chose qu'il faut réduire au maximum.

Je finirai en vous disant, lorsque nous avons des déchets ultimes que nous n'avons pas pu valoriser – qui sont quand même, je n'ai plus le chiffre en tête, assez importants –, avec la loi dont vous parlez, nous avons même anticipé la réflexion et les études, en mettant en place les combustibles solides de récupération. C'est-à-dire que dans ces derniers déchets ultimes, il reste encore une valeur énergétique importante, parce qu'il y a beaucoup de plastiques non recyclables, et cela c'est une valeur énergétique qui est récupérée, préparée, et elle vient, pour les gros acheteurs de chaleur, par exemple pour les cimentiers, à remplacer des énergies fossiles : fioul ou charbon. Cela n'est pas parfait, parce que la perfection dans ce domaine, j'ai appris une chose, c'est qu'elle n'existe pas. Mais il vaut mieux brûler des CSR, en tout cas c'est beaucoup moins impactant, que d'utiliser du fioul ou du charbon.

Ce qui nous permet de réduire la portion véritablement congrue, ce sont vraiment de grands encombrants, des choses comme cela, nos déchets ultimes, qui sont encore enfouis. Mais on peut se permettre de penser que nos casiers dureront plus tard, plus on diminue annuellement ce que l'on est obligé de mettre sous terre, évidemment, plus la vie de nos casiers perdurera.

Je vous invite à venir sur place à Canopia, pour voir ce qui se passe, venez écouter nos équipes. Il y a aussi des compétences dans ce domaine.

**M. ARTIAGA :** Juste une réponse, ce n'est pas faire injure à Martine que de dire qu'en écoutant sa réponse très détaillée, il me venait à l'esprit la définition que donnait Coluche des Énarques, quand il disait : « *quand ils nous ont répondu, on se rappelle plus quelle est la question que l'on a posée à l'origine* ». C'est très précisément cela.

J'ai cité volontairement la loi pour dire l'importance que cela représentait dans la loi de transition énergétique, de faire de chaque citoyen un producteur de biodéchets avec une interdiction, je l'ai bien dit, de jeter ces biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. La nécessité pour la collectivité territoriale de trouver des solutions de compostage de proximité, dans la loi et dans les attendus comme dans les circulaires qui ont été prises après, il s'agit de mettre des composteurs au plus près de l'habitant qui est un producteur de déchets, pas de nous expliquer ce que vous allez faire des déchets après.

C'est pour cela, d'ailleurs, que la loi de transition a donné un délai de dix ans pour réaliser cette grande transition. S'il s'agissait simplement de mettre des référents, nous n'aurions pas donné dix ans pour mettre en application la loi.

**Mme BISAUTA :** Peut-être parce qu'il y a encore des territoires qui sont encore moins en avance que nous. Il y a peut-être encore des difficultés, et là, ce n'est pas que Bayonne, c'est ce qui a été pensé à l'échelle du Pays basque. L'ADEME était présente à notre réunion d'hier, donc ils connaissent très bien le process qu'on utilise, il n'y a pas de contestation dessus.

Il y a effectivement des territoires où les biodéchets sont triés à la source, c'est-à-dire la part fermentescible de la poubelle noire n'est pas triée. Elle l'est de façon mécano-biologique lorsque cela arrive à Canopia. Avant que tout le monde composte, pour que cela ne soit plus dans la poubelle noire, moi, je n'aurai plus mal aux dents, je vous le dis.

Mais la part de fermentescibles est triée quand cela arrive, et ce fermentescible fait du compost et du méthane. Donc nous ne sommes pas pour le moment concernés par cela. Ce que nous ne pratiquons pas, c'est la collecte sélective. Allez voir ce que cela a donné à Saint-Sébastien et on en parle.

Je vais vous dire, j'ai reçu deux fois la Communauté de communes de Calais. Traditionnellement à Calais, m'a-t-on expliqué, on faisait une collecte sélective des biodéchets depuis des années. Actuellement, la vie a changé, les gens ne demeurent pas dans le même quartier, il y a des allées et venues, ils ont du mal quartier par quartier, à ce que la collecte sélective soit vraiment efficace. Ils sont en train de passer au process que nous avons au Pays basque. Ils sont venus chez nous, pour voir comment ça marchait et les Corses, également. Si vous cherchez un territoire où il y a un gros problème, regardez, nous ne sommes pas les meilleurs, mais nous ne sommes pas les plus mauvais.

**M. BERGE :** Souvent, nous avons cette discussion avec Martine sur le fait que les citoyens n'ont pas toujours conscience des domaines qui sont peut-être les plus stratégiques en matière de politique publique et en termes de coût d'investissement.

Nous avons ce dossier sur l'assainissement au niveau de l'agglomération Pays basque, où c'est le premier budget d'investissement de l'agglomération. Et là, selon moi, c'est une politique publique extrêmement noble, que celle de la gestion des déchets. C'est vrai que les élus ont toujours tendance à vouloir se valoriser sur d'autres questions comme le développement économique et les choses comme cela. Alors qu'en réalité, la véritable action publique et les véritables enjeux, ils se jouent dans ces instances-là. Et quelque part, il faut accepter parfois de rentrer dans les débats techniques.

Ce que nous a rappelé Martine, c'est que quelque part, il y avait un choix technologique qui avait été fait avec l'ATMV qui condamnait d'une certaine manière, le tri en amont, puisqu'il fallait que les poubelles noires arrivent avec les matières organiques à l'usine pour la faire tourner, notamment pour produire du biogaz et ce fameux compost. On est d'accord là-dessus. Donc cela, c'est l'historique, en volumétrie.

Normalement, c'est quelque chose qui existe depuis des années, et je n'arrive pas à trouver les données qui concernent la valorisation du compost. Ce compost il est normé. Généralement à la sortie de cette usine, je crois qu'il doit sortir 30 000 tonnes de compost.

Par contre, ce qui m'intéresserait énormément, c'est connaître le taux de valorisation de ce compost à la sortie, et qui sont les utilisateurs et ceux qui achètent. C'est-à-dire sur ces 30 000 tonnes, combien aujourd'hui sont réellement valorisées ? Ce n'est pas une question coquine, mais à une époque il y avait un véritable doute sur « la qualité » du compost et sur sa réelle valorisation en agriculture. Dont acte, de ce qui a été dit ce soir.

Pourrait-on avoir les chiffres précis sur ces 30 000 tonnes, c'est le chiffre que j'ai trouvé, qui sont produites par l'usine ? Et combien de ces 30 000 tonnes de compost sont aujourd'hui achetés et valorisés dans l'agriculture ? Et la quantité qui ne serait pas valorisée, qu'est-ce qu'on en fait ? Parce qu'a *priori* s'ils ne sont pas valorisés, ils terminent en déchets ultimes.

Il s'agit d'avoir juste les chiffres par rapport à cela, pour savoir exactement où on en est sur le process en termes de qualité.

**Mme BISAUTA :** Encore une personne que j'invite à venir nous voir ou à lire le rapport.

**M. BERGE :** Je suis déjà venu, cela c'est trop facile.

**Mme BISAUTA :** Sur ce qui est fait à Canopia, je n'ai pas le chiffre en tête, je le donnerai. De mémoire, je pense que c'est quasiment l'intégralité. Sur Mendixka, ça part aux paysans aux alentours. Cela a été difficile d'impliquer Mendixka à s'installer, mais là, ça part direct. Quant à Canopia, je ne sais pas, à mon avis, tout est vendu, notamment à travers le biais de deux coopératives du Sud des Landes. Il n'y a jamais eu de problème sur le compost. Je n'ai pas connaissance de problèmes sur le compost élaboré dans le centre de Canopia.

Pour moi, la société qui le produit, c'est-à-dire Urbaser, le vend. Je peux leur demander demain, s'il arrive qu'il y ait des gisements qui ne sont pas vendables. J'avoue que là-dessus, je n'ai pas connaissance de lots qui n'auraient pas pu être vendus. C'est ce que je peux vous dire, très sincèrement.

**M. BERGE :** Ma question est sincère et factuelle.

**Mme BISAUTA :** J'y suis demain matin, je t'appelle.

**M. BERGE :** Je te remercie.

**M. LE MAIRE :** Savez-vous que nous étions sur le rapport 4 pour la création d'un potager ? Beaucoup d'entre vous l'ont oublié, mais cela dit, le débat était fort intéressant. En réalité, vous aviez un peu anticipé sur le rapport qui suit.

Il faut que je fasse voter cette délibération. On a bien compris qu'elle ne posait aucun problème. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** C'est justement le projet de compostage de quartiers que le rapport 5 propose de faire.

#### **5. Budget participatif – Projet de compostage de quartier – Signature d'une convention entre la Ville et le syndicat Bil ta Garbi.**

**Mme BISAUTA :** Il a été classé en tête dans le cadre de la consultation du budget participatif. Il consiste à installer des composteurs collectifs de quartier sur des espaces publics permettant le tri des biodéchets à la source, pour les personnes habitant dans les immeubles et ne possédant pas de jardin.

Ils vont faire la même chose que nous faisons, mais devant chez eux. Dans ce cadre, la Ville et le syndicat Bil Ta Garbi apporteront un soutien financier et technique dans la mise en œuvre de ce projet, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention.

**M. LE MAIRE :** Sur ce rapport 5, nous avons bien compris que tout le monde s'est exprimé globalement. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Il nous reste à adopter le rapport 6 qui concerne le projet de verger urbain.

#### **6. Budget participatif – Projet de verger urbain – Signature d'une convention entre la Ville et le Lycée agricole privé Saint Christophe / Saint Pée sur Nivelles.**

**Mme BISAUTA :** Ce projet de verger urbain prévoit la plantation d'arbres fruitiers et de petits fruits pour faire de Bayonne une ville nourricière et éducative où les citoyens se réapproprient les espaces verts, tout en partageant des moments de convivialité et de sensibilisation.

Le lycée privé agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelles et la ville sont impliqués au travers d'un chantier-école.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et l'association Lycée privé agricole Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dans les conditions précitées.

**M. LE MAIRE :** Concernant ce rapport 6. Il n'y a pas de questions ? Oui, Madame Leuenberger.

**Mme LEUENBERGER :** J'ai participé au comité de suivi de ce projet. Ce fut un grand moment très sympathique, très intéressant, et très plaisant de voir effectivement les citoyens en action, etc. Ce serait bien d'étendre cette pratique à d'autres activités que des projets participatifs. Concernant ce rapport 6, je me souviens bien de cette histoire de vergers où plusieurs projets avaient fusionné. Je n'ai pas souvenir de cette histoire qui est de servir de pratique scolaire. Est-ce que les citoyens qui ont voulu ces vergers ont encore un rôle dans cette histoire ?

**Mme BISAUTA :** Les citoyens de l'époque, de mémoire il s'agit d'un des projets portés, oui, ils en ont connaissance, mais cela demande aussi de l'expertise. On peut souhaiter un verger et n'être pas soi-même, même à plusieurs, en capacité d'avoir un suivi des plantations, etc. Nous avons eu des rencontres avec ce lycée qui s'était intéressé à cette initiative et ils ont un chantier-école.

Je pense que nos services auraient été en capacité de faire beaucoup d'accompagnement, mais on y a vu l'intérêt tout à fait intéressant de le faire en partenariat avec un lycée, avec des gens qui sont en formation, pour une dynamique encore un peu plus ouverte et un peu plus importante. L'objet de la convention, c'est qu'on puisse intégrer ce chantier-école dans la réflexion.

**Mme LEUENBERGER :** Donc de l'intégrer. Parce que dans le projet, je m'en souviens bien, il y avait quand même des citoyens qui devaient faire quelque chose.

**Mme BISAUTA :** C'est un accompagnement pour l'expertise, le suivi des arbres fruitiers.

**M. LE MAIRE :** Merci, je mets aux voix cette délibération du rapport numéro 6. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ?  
La délibération est adoptée.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Bisauta, vous poursuivez avec le rapport 7 qui n'a pas de relation avec ce qu'on vient de traiter, mais qui est un rapport important.

### **7. Souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » et désignation d'un représentant.**

**Mme BISAUTA :** Il s'agit d'une souscription de parts sociales auprès de la société coopérative d'intérêt collectif « *Légumes Pro* », et la désignation d'un représentant.

Le rôle de la légumerie *Légumes Pro* consiste à regrouper, nettoyer, préparer et découper les légumes en vue de faciliter le lien entre producteurs et restaurants collectifs sur le territoire du Pays basque et du sud des Landes.

Par son activité *Légumes Pro* soutient fortement le tissu agricole et l'économie locale et constitue un outil territorial indispensable poursuivre le développement des approvisionnements issus de circuits de proximité en restauration collective.

Au vu de l'engagement de la Ville sur ces sujets, il est demandé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour l'adhésion de la Ville à la *SIC Légumes Pro* au titre du collège des utilisateurs ;
- d'approuver la souscription de la Ville au capital à hauteur de 200 parts, soit 10 000 euros ;

- de désigner le ou la représentante de la ville de Bayonne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités requises et à signer les actes correspondants.

Juste pour informer de la manière dont est née cette initiative et comment a été créée cette légumerie. C'est-à-dire que plus on augmente la part du local, plus on est sur des légumes frais, donc plus l'obligation le matin, de faire des épluchages et des mises en conditionnement augmente. Comme tous les repas servis par notre prestataire de cantine la SCIC Éole sont calqués sur les menus Ville de Bayonne qui est le plus gros client, la mise en place d'une légumerie a été nécessaire, pour que la veille ou l'avant-veille cette préparation de légumes puisse être réalisée. Voilà comment est née cette légumerie, elle a un rôle fondamental. Je pense que dans le système des circuits courts, on le voit à travers le travail qu'on fait sur le futur plan alimentaire territorial, ce sont des initiatives qui vont devoir, sinon se multiplier, mais exister à différents points du territoire.

Je rajoute que dans le même collège, il figure déjà la ville de Tarnos, et que le prochain Conseil communautaire votera aussi la participation de la CAPB, parce que ce n'est pas uniquement un enjeu territorial bayonnais.

**Mme DURRUTY :** Merci pour cette précision. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pardon, il faut désigner le représentant de la ville, merci. Il est proposé comme représentant de la ville Martine Bisauta. Je pense que tout le monde est d'accord pour cette nomination. Merci pour elle.

**M. BERGE :** Ce sera un mandat court.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Nous en sommes au rapport 8 qui concerne l'adhésion au réseau AGORES. Madame Bisauta.

### **8. Adhésion au réseau AGORES**

**Madame BISAUTA :** À la suite des éléments développés dans la note explicative de synthèse, notamment dans le but de trouver des alternatives au conditionnement en plastique dans la restauration collective. On n'en sort pas.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association AGORES, d'autoriser le paiement de la cotisation qui s'élève à 100 euros annuels et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion.

**M. LE MAIRE :** Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Mes chers collègues, quand vous êtes arrivés, vous avez eu deux rapports sur table. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à nous le dire. L'un de ces rapports concerne l'aide à l'achat de véhicules à assistance électrique. Et c'est le rapport que je vous propose d'insérer au moment où nous en sommes dans la présentation des rapports. Du fait que c'est Madame Bisauta qui nous le présente, elle prend tout de suite la parole. Sachant qu'on a ajouté aussi un autre rapport sur table qui concerne la cession des droits photographiques relatifs aux œuvres de Paul César Helleu. Et cela, on le verra au fur et à mesure de l'avancement de nos rapports.

## **9. Aide à l'achat de véhicule à assistance électrique**

**Mme BISAUTA :** Je vous situe un peu dans son contexte le fait que ce soit un rapport sur table. Nous avons été saisis par une entreprise bayonnaise de l'initiative qu'elle avait mise en place de ne plus intervenir en ville qu'en vélo électrique ou triporteur. Je pense que c'est une initiative très intéressante qui en suscitera peut-être d'autres, donc il y a eu une demande de sollicitation d'aide.

Nous nous sommes d'abord tournés vers le syndicat des mobilités, parce que je pense que ce sont des initiatives qui vont se multiplier, et qu'à l'échelle du Pays basque, il n'y aura pas que Bayonne, même si au départ c'est un professionnel bayonnais.

Le syndicat mettra sûrement en place un règlement d'intervention, mais pas immédiatement, du fait que nous avons déjà à Bayonne mis en place, suite à la restriction d'un certain nombre de périmètres en ville aux véhicules thermiques, un règlement d'intervention pour les camions. Donc, nous avons décidé de répondre à cette demande, d'une part parce que cette initiative est intéressante. Je pense qu'elle s'inscrit tout à fait dans ce que l'on évoquait précédemment, c'est-à-dire la prise de conscience des citoyens, des entreprises. Il y a de plus en plus d'initiatives qui viennent du terrain, et le rôle de la ville, c'est d'aider et de faciliter ces choses-là. Chacun a l'impression de faire peu, mais c'est comme cela qu'on va pouvoir avancer. D'ailleurs, dans le plan climat, la première chose qu'on a posée, c'est entraîner dans une dynamique territoriale et là, nous sommes au rendez-vous.

En attendant d'autres règlements d'intervention, nous vous proposons de répondre à cette demande, qui répond aux enjeux de la transition énergétique et de santé, puisqu'effectivement moins nous avons de véhicules thermiques en centre-ville, et moins nous sommes impactés par la pollution.

On vous propose d'accorder une aide de 33 % du coût initial hors taxes du véhicule, la somme étant plafonnée à 1 500 euros. Cette aide est limitée à deux véhicules par entreprise.

Donc cette aide sera versée dès productions de la facture d'acquisition après signature de la convention d'aide à l'achat. Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer sur la base du document type annexé, les conventions correspondantes avec les entreprises concernées.

**M. LE MAIRE :** Merci, un cadre intéressant pour poursuivre l'action que l'on mène en centre-ville. Il y avait les derniers kilomètres de livraisons. Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Duhart, vous avez la parole pour le rapport 10.

### **SPORTS**

#### **10. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Julien Montet, rameur de haut niveau.**

**Mme DUHART :** Merci, Monsieur le Maire. Délibération n°10 concernant l'attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Julien Montet, rameur de haut niveau.

Monsieur le Maire, permettez-moi en préambule de me réjouir de cette dernière délibération sportive pour la mandature, qui m'est demandé de présenter ce soir. En effet, cette délibération confirme le soutien indéfectible apporté au sport amateur de haut niveau pour la ville de Bayonne.

Ainsi, après le départ du rameur de haut niveau Matthieu Androdias de son club d'attache Aviron bayonnais Omnisport, Monsieur Laurent Irazusta, Président du Club a sollicité Monsieur le Maire, afin de reporter le soutien au départ prévu pour Mathieu en faveur de Julien Montet, étant rameur du pur cru bayonnais. En effet, licencié à l'Aviron Bayonnais Omnisport, Julien est référencé sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Il a intégré le groupe France des athlètes susceptibles de participer au prochain JO d'été à Tokyo en 2020. En préparation olympique, l'attribution d'une bourse individuelle qui lui sera versée individuellement sur l'exercice 2020 lui permettra ainsi de compenser en partie les charges qu'il supporte. En contrepartie, il lui sera demandé de nous faire partager son expérience lors de manifestations sportives organisées par la ville de Bayonne.

Je termine, Monsieur le Maire, en soulignant le fait que l'attribution de cette bourse individuelle rejoint celle déjà attribuée à notre ambassadrice Perle Bouge, déjà qualifiée pour les JO en para-aviron. Je voulais à ce propos, saluer sa dernière performance, car Perle Bouge s'est imposée une nouvelle fois tout récemment dans sa catégorie, lors des mondiaux d'aviron indoor à Paris. Elle nous écoute, donc, bravo Perle, et tous mes vœux de succès sportifs à nos deux rameurs bayonnais.

**M. LE MAIRE :** Nous nous associons à ces compliments, évidemment. Il y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Pardon, Monsieur Pallas, je n'avais pas vu votre demande de parole.

**M. PALLAS :** Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous allons voter en faveur de cette bourse accordée à Julien Montet. Nous allons bien évidemment aussi lui souhaiter le meilleur dans sa préparation aux Jeux Olympiques, ainsi qu'à Perle Bouge, et je m'associe aux éloges adressés à ces deux rameurs de haut niveau.

Je profite juste de cette question qui est effectivement la dernière de la mandature sur le sport, et plus particulièrement sur le sport de haut niveau, pour vous questionner sur le centre de performance de Jean-Dauger.

Le Conseil municipal bien évidemment a montré tout son attachement à l'aviron Bayonnais Rugby Pro, lors de la dernière séance, en votant à l'unanimité l'accord de principe sur la mise à disposition des terrains d'emprises nécessaires aux travaux de réalisation du centre de performance, par voie de BEA, du bail emphytéotique administratif. Vous nous aviez dit que les modalités juridiques et financières et la durée de ce bail emphytéotique administratif restaient alors à définir.

Il nous semble aussi avoir compris qu'au vu des délais incompressibles pour la conduite d'un chantier de cette ampleur, le calendrier était relativement contraint pour tenir les échéances fixées par le club.

Au vu de tout cela, et compte tenu Monsieur le Maire, des propos que vous aviez tenus lors du Conseil municipal du 5 décembre dernier, où vous aviez proposé des rencontres pour informer la représentation municipale au fur et à mesure de l'état d'avancement de ce dossier. Nous nous permettons, faute de rencontres, de vous demander si c'est possible, un point d'étape sur ce projet. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Pallas. Sur ce point, je vais répondre que je viens d'avoir une rencontre avec des dirigeants du club. Ce projet avance. Vous avez raison de dire que ce calendrier est contraint, et même très contraint, parce que l'intersaison est la seule période où l'on peut faire des travaux, vous le savez parfaitement, et cela nous oblige à être dans cette fenêtre de tir assez étroite et en même temps qu'il nous faut respecter les délais administratifs, que vous connaissez bien, d'instruction et toutes les autorisations d'urbanisme. Même si la question du bail emphytéotique administratif est aujourd'hui quelque chose de complètement acté. Sachant que malgré tout, l'importance de cette opération et le coût qu'elle engendre nous obligent, bien évidemment, à bien fixer les choses.

Par rapport à cette question évoquée en Conseil municipal, nous avons tenu une réunion, entre 10 heures et 12 heures ce matin, donc c'est tout récent. Les choses ont avancé avec l'architecte en charge du projet puisqu'il faudra bien déposer une demande de permis de construire qui tiendra compte de tous les éléments programmatiques que nous avons vus ensemble. Ensuite, se posera effectivement la question de la durée du BEA, parce qu'effectivement vous aviez, les uns et les autres, fait des interventions pour nous conseiller qu'il fallait être prudent sur cette durée. Les choses ne sont pas encore calées, on arrive finalement à la fin du mandat sans que cette question ait été réglée.

Maintenant, vous avez raison, chaque jour qui passe, nous travaillons désormais sur ce dossier. C'est notre dernière séance du Conseil municipal, on peut peut-être le faire autrement, d'ailleurs, je ne manquerai pas de vous informer au fur et à mesure que nous aurons des informations.

En tout cas, sachez que les choses avancent. Encore une fois, je remercie ce Conseil municipal d'avoir dans une belle unanimité approuvé ce projet qui est avant tout le projet du club que nous accompagnons, certes, mais c'est le projet du club. Voilà. J'ai tenté de répondre comme je pouvais le faire à votre question. Je vous remercie.

Nous étions sur la question de la bourse pour Julien Montet. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **11. DIDAM – Exposition Michel Haramboure « Le matin du jour de la pluie noire » du 9 mai au 7 juin 2020.**

**M. LE MAIRE :** Monsieur Ugalde, vous avez une série de rapports, dont deux qui concernent le DIDAM. En premier lieu, le rapport 11.

**M. UGALDE :** Monsieur le Maire, je n'ai pas besoin de revenir ici sur l'énorme succès de l'exposition Pesquet, tout le monde aujourd'hui en est informé, qui en dit long sur les soucis partagés et intergénérationnels sur l'état de notre planète. Parce que derrière l'esthétique pure de cette exposition, il y avait manifestement ces soucis sociétaux qui s'exprimaient beaucoup dans les médiations culturelles avec les enfants et les jeunes en particulier. En tout cas, ce fut un très gros carton, si je peux m'exprimer ainsi, pour cette exposition Pesquet.

Là, on est fidèle aussi à une deuxième base qui nous a semblé importante à mettre en place dès le départ pour ce qui concerne le DIDAM. C'est-à-dire que même si nous accueillons des signatures de niveau national ou international, nous nous faisons l'obligation, deux fois par an, d'accueillir aussi des artistes locaux, à partir du moment où ils peuvent se prévaloir d'une dimension conséquente, et c'est le cas de l'exposition dont je vais vous parler maintenant. Tout cela pour rappeler que le DIDAM, c'est aussi l'affaire des artistes locaux.

L'exposition de Michel Haramboure « *Le matin du jour de la pluie noire* » aura lieu du 9 mai au 7 juin 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

**M. LE MAIRE :** Rapport 11 que je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport suivant. Monsieur Ugalde.

#### **12. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions et ateliers d'écriture – Fixation des tarifs.**

**M. UGALDE :** Oui, il va dans le sens, bien sûr, d'une utilisation maximaliste de ces visites, dont je rappelle qu'elles sont gratuites. En revanche, il est possible au DIDAM maintenant d'avoir accès, dans des conditions juridiques que nous allons approuver, enfin, si je puis dire, à des ventes de produits liés suffisamment bien organisées. On sait qu'aujourd'hui aucun musée ne fait exception en la matière et que ces ventes de produits sont souvent très prisées. Il s'agit là de ventes de produits liés aux expositions et ateliers d'écriture avec des fixations de tarifs.

Cette année, les catalogues et les publications réalisées pour les précédentes expositions du DIDAM pourront être ainsi mis en vente, afin de favoriser le plus grand nombre. Des tarifs cohérents et accessibles sont proposés pour ces publications situées entre 15 euros et 45 euros.

Par ailleurs, il est envisagé la programmation d'ateliers d'écriture mensuels pour 10 euros par personne, pour une séance de trois heures, animée par un professionnel.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire ainsi établie.

**M. LE MAIRE :** Merci. Sur ce rapport ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?  
Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Castel, vous prenez maintenant la parole pour une série de rapports concernant le musée Bonnat-Helleu, rapport numéro 13.

### **13. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'œuvre au musée des Beaux-Arts de Rouent**

**Mme CASTEL :** Tout à fait Monsieur le Maire. Il s'agit d'un prêt d'œuvres au musée des beaux-arts de Rouen qui organise prochainement une grande exposition du 4 avril au 3 septembre 2020 sur Antonin Personnaz, un important collectionneur de l'art impressionniste et inventeur de la plaque autochrome, premier procédé de la photographie.

Dans ce cadre, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'une œuvre de cet artiste, dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous les actes associés.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je mets aux voix ce rapport. Pas d'abstention ni de votes contre.  
Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport 14, acceptation de dons. Madame Castel.

### **14. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation de dons.**

**Mme CASTEL :** La société des amis du Musée Bonnat-Helleu a fait connaître son intention de donner à la ville de Bayonne un tableau, une huile sur toile d'Achille Gratien Gallier, qui était né à Bayonne au XIXe siècle. Ce tableau a été acquis auprès d'Antiquitäten Hannelore Plötz-Peters à Berlin. C'est une œuvre estimée à 2 160 euros.

Par ailleurs, Monsieur Étienne Rousseau-Plotto, bien connue d'un certain nombre d'entre nous, professeur d'histoire, organiste et auteur d'ouvrages sur Ravel et Stravinsky en particulier, a fait connaître son intention de donner à la ville une gravure d'après Henri Achille Zo estimée à 80 euros.

Ces dons étant destinés à enrichir les collections du Musée Bonnat-Helleu dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dons et de remercier les donateurs pour leur générosité.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

## **15. Approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profil de l'association des amis de Paul César Helleu.**

**M. LE MAIRE :** C'est à ce stade, que je vous propose mes chers collègues, d'insérer le rapport sur table, qui a pour titre : approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profit de l'association des amis de Paul César Helleu. C'est toujours Madame Castel qui présente ce rapport.

**Mme CASTEL :** L'association des amis de Paul César Helleu créé par Madame Paulette Howard Johnston, fille de l'artiste, aux fins de valoriser l'œuvre de son père, souhaite réaliser un catalogue raisonné de l'œuvre du peintre.

Dans ce cadre, l'association sollicite la possibilité d'exploiter l'ensemble des photographies des 283 peintures, pastels, objets d'art entreposés au sein du musée Bonnat-Helleu, constitutif notamment du legs Howard Johnston.

Considérant l'intérêt de cette démarche destinée à mettre en valeur et à mieux faire connaître l'œuvre du peintre en France et à l'étranger et l'établissement qui les accueille, la ville de Bayonne souhaite répondre favorablement à l'association des Amis de Paul César Helleu. Un contrat de cession de droits photographiques à titre gracieux est ainsi proposé à l'association qui lui permettra d'utiliser, autant que de besoin, les clichés qui lui auront été communiqués par le musée ; cela aux seules fins d'élaboration du catalogue raisonné qui sera publié en version papier et en format numérique.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat joint en annexe au présent rapport, dont la cession de droits à titre gracieux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. LE MAIRE :** Merci. Oui, Madame Capdevielle. Vous avez demandé la parole.

**Mme CAPDEVIELLE :** Est-ce que la signature de ce contrat de cession est le résultat fructueux de la procédure de médiation ou une partie du travail de médiation ? Nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance. Est-ce que c'est une avancée, puisque c'était ce qui était demandé par l'association des amis ? Puisqu'une précédente délibération de notre Conseil municipal en 2011 avait prévu que la cession ne pouvait se faire qu'à titre onéreux. Donc c'est dérogatoire.

Par ailleurs, je voudrais apporter une remarque de pure forme. Dans le contrat de cession, il est marqué : « *Le cédant accorde au cessionnaire d'exploiter* ». Je pense qu'il y a un oubli. Je suppose que c'est « le droit d'exploiter ». Je pense qu'il faut modifier cette phrase de la façon suivante : « *le cédant accorde au cessionnaire le droit d'exploiter les images* ».

**M. LE MAIRE :** On salue votre sagacité. D'ailleurs, doublement, parce que c'est un oubli de ce mot, et aussi pour voir dans cette délibération, une issue positive de ce début de contentieux. Vous savez que le tribunal a été saisi, qu'une médiation avait été mise en place et que c'est l'une des conséquences, tout n'est pas là, mais l'essentiel est là. Madame Castel si vous voulez ajouter des choses vous pouvez le dire. Effectivement, la cession de ces droits était quelque chose d'extrêmement important, parce que l'association des Amis de Paul César Helleu a pour projet de publier un catalogue raisonné. Bien sûr, un catalogue raisonné suppose de mettre à disposition des clichés, qui ont un certain niveau de définition - ne me demandez pas des détails - qui permettent effectivement d'avoir une belle publication. Comme vous connaissez aussi le droit sur la propriété intellectuelle, il était important pour

nous de prendre des précautions, que nous avons prises. La convention que vous avez vue le dit. Et c'est certain que cela éclaire d'une manière assez positive ce dossier, et laisse espérer une issue favorable, parce que c'était l'un des points, et pas des moindres, qui faisait discussion entre l'association et la ville. J'ai dit tout ce qu'on pouvait dire, Madame Castel.

S'il n'y a pas d'autres questions. Je mets aux voix cette délibération qui est donc rajoutée. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie Madame Castel. Vous poursuivez par le rapport 16.

### **16. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demandes de financement auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2020.**

**Madame CASTEL :** Un rapport que nous avons l'habitude de retrouver chaque année, qui concerne le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et des demandes de financement auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour les actions à venir en 2020.

Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine conçu et proposé chaque année, afin de répondre aux nombreux objectifs du label Ville d'Art et d'Histoire. Cette année sera marquée par l'ouverture du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « *Lapurdum* ». Un accent particulier sera donc mis autour de cet évènement qui constituera le point de départ d'une nouvelle programmation culturelle dans la ville.

À ce titre, en vertu des possibilités offertes par la convention signée avec l'État dans le cadre du label, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour le programme 2020.

**M. LE MAIRE :** Merci. Madame Aragon a demandé la parole.

**Mme ARAGON :** Si l'objet de ce rapport et la demande de financement à la région Nouvelle – Aquitaine et à la DRAC pour la programmation autour du label d'Art et Histoire, nous découvrons que 2020 marquera l'année d'ouverture du CIAP, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, « *Lapurdum* ». Enfin, pourrait-on dire. Que de péripéties vécues dans l'îlot de la Monnaie depuis 2012. Comme de nombreux autres grands projets de la ville, le CIAP, qui est obligatoire dans les villes d'Art et d'Histoire, aura attendu presque dix ans. Nous attendons nous-mêmes avec impatience l'ouverture du CIAP et la nouvelle programmation culturelle, en espérant que cela sera véritablement en 2020. Merci.

**Mme CASTEL :** Je ne peux que partager votre souhait que le CIAP ouvre à la fin de l'année. Comme vous le savez, c'est lors de l'avant-dernier conseil municipal qu'un protocole d'accord avec la maîtrise d'œuvre avait été signé. Donc vous avez pu constater que depuis quelques jours, la palissade mise en place pour protéger le chantier était rouverte. Les travaux ne vont pas tarder à reprendre. Sachez que je suis la plus heureuse de constater le redémarrage de ces travaux.

**M. LE MAIRE :** Madame Aragon, il y a eu du retard dans ce chantier. Évidemment, nous avons des responsabilités quand on est à la tête d'une ville, mais franchement personne n'avait la connaissance du sol et du sous-sol de cet îlot. Il a fallu que les travaux commencent, et comme vous le savez c'est une opération privée, que la Ville a une cave médiévale à l'intérieur de cette opération privée pour réaliser le CIAP. Donc tout ce retard et tout le conflit, parce que c'est aussi un gros contentieux qui a duré très longtemps, n'est-ce pas Madame Castel ?

**Mme CASTEL :** 8 ans ou 10 ans.

**M. LE MAIRE :** De l'ordre de 8 à 10 ans, je ne sais pas exactement. Évidemment le CIAP ne pouvait pas être aménagé avant que cette question de sol et de sous-sol soit réglée. D'ailleurs, cela a retardé aussi la réalisation d'une partie de l'opération de l'îlot de la Monnaie. Il y a des personnes qui ont attendu pendant ce même temps la livraison de leur appartement. Mais en tout cas, merci pour cette attention sur ce dossier.

Je mets aux voix ce rapport. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Castel, vous évoquez maintenant le mobilier Gomez.

#### **17. Mobilier Gomez de l'ancien bâtiment des Ponts-et-Chaussées – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine en vue de sa restauration.**

**Mme CASTEL :** Tout à fait. Ce rapport concerne le mobilier Gomez de l'ancien bâtiment des Ponts et Chaussées et la demande de financement pour sa restauration auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Par délibération du 11 avril 2019, la Ville a sollicité auprès du Préfet de Région le transfert de la propriété de ces mobiliers art déco, dont la plupart sont classés au titre des Monuments historiques depuis 2003. Ces mobiliers ont été réalisés, non pas en 30, mais en 38 par Benjamin Gomez.

Afin d'en assurer la restauration et la présentation au public dans des locaux dédiés, le transfert a été autorisé par arrêté préfectoral du 29 novembre 2019. La restauration a été estimée à 17 156,72 euros TTC. La DRAC Nouvelle-Aquitaine a d'ores et déjà informé la Ville qu'elle pourra contribuer à une hauteur exceptionnelle de 80 % au financement de cette restauration.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine cette aide exceptionnelle et de signer tous les actes afférents.

**M. LE MAIRE :** Donc, restauration de mobilier. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Laiguillon, vous nous présentez le rapport numéro 18.

**18. Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Jour de Fête Compagnie – Sous-sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix – 34 place des Gascons**

**M. LAIGUILLON** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, l'association *Jour de Fête Compagnie*, créée en 2015 est spécialisée dans les domaines du théâtre et des spectacles d'arts vivants, dans lesquels on retrouve des références au cinéma, aux arts plastiques, à la peinture.

Dans le cadre de ses activités, cette association a fait part de la nécessité de pouvoir utiliser un lieu offert, afin d'entreposer ses matériels, décors, costumes et objets divers liés à ses activités de théâtre. Un local pouvant lui être proposé dans le sous-sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter le principe de sa mise à disposition dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association *Jour de Fête Compagnie*.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Laiguillon. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au développement urbain. Rapport 19 présenté par Monsieur Lacassagne.

**DÉVELOPPEMENT URBAIN**

**19. Évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque – Convention d'action foncière PNRQAD.**

**M. LACASSAGNE** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque et les conventions d'action foncière du PNRQAD. Le Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage relatives aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays basque dans les quatre îlots dégradés du Petit et du Grand Bayonne. Le règlement d'intervention de l'EPFL ayant évolué au cours de l'année 2019 et à l'appui des informations développées dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le remplacement des conventions de portage foncier : « 20 rue Victor Hugo », « 22 rue Victor Hugo », « 6 rue Pannecau » et « 10 quai Chaho » par la convention d'action foncière dénommée PNRQAD ;
- de valider les modalités de portage ;
- d'approuver les termes de la convention d'action foncière PNRQAD dans les modalités partenariales avec l'EPFL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Sur ce rapport, il y a une question de Monsieur Bergé.

**M. BERGE :** Plutôt une intervention. Comme vous le savez, nous essayons d'être force de proposition et n'hésitons pas à reconnaître et voter pour l'initiative qui nous semble cohérente, en matière urbanistique également. C'est pourquoi lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté favorablement au projet porté par HSA sur la nouvelle phase d'urbanisation du quartier du Prissé, justement, parce que l'opérateur était public et que son projet répondait aux enjeux de mixité, de desserte, de commerces et de services aux populations tout en respectant des niveaux de hauteur et des coefficients de biodiversité intéressants.

De la même manière, nous souhaitons à l'occasion de cette délibération, souligner le rôle stratégique et vertueux du programme de rénovation des quartiers anciens dégradés, et du bras armé foncier de notre territoire, l'EPFL (l'établissement public foncier local) qui permet d'engager les actions nécessaires à une requalification globale de ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale et en recherchant un meilleur équilibre entre l'habitat et la présence d'activités de services.

Ce n'est pas Mathieu Bergé qui le dit, c'est la définition du programme. Ce sont les objectifs de ce programme. Nous voterons donc pour cette délibération.

Mais nous nous interrogeons sur comment atteindre les mêmes objectifs de requalification globale de quartier, tout en favorisant la mixité sociale et en recherchant un meilleur équilibre entre l'habitat et la présence d'activités de services pour les quartiers ne faisant pas l'objet de ce type d'opération. Très clairement, l'urbanisme réglementaire et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal aujourd'hui ne permettent pas aux communes de contrôler, voire de contraindre les opérations immobilières des propriétaires et promoteurs immobiliers privés. Il suffit de se rendre dans les différents quartiers de la ville pour réaliser à quel point les programmes immobiliers se succèdent sans cohérence architecturale et urbanistique et exigences en matière de qualité de vie quotidienne. Les projections démographiques pourraient, si rien n'est engagé, se traduire par un accroissement de la dégradation urbanistique et du cadre de vie.

Face aux limites de l'urbanisme réglementaire désormais intercommunal et à la loi du marché, des villes – et non des moindres, comme Bordeaux et Mérignac – ont fait le pari avec succès de ce que l'on appelle l'urbanisme négocié. En créant et en invitant les promoteurs immobiliers à signer une charte de l'urbanisme municipal mieux-disante dans de nombreux domaines que ce qu'impose le PLUI.

Ainsi peuvent être insérées des clauses concernant :

- l'identité architecturale du quartier ;
- limiter les opérations de logements collectifs aux zones de projets définis par la Ville à proximité des transports ;
- Des normes environnementales mieux-disantes ;
- Prévoir des coefficients de nature et de biodiversité pour chaque opération ;
- intégrer dans les principales opérations, des commerces, des services ;
- organiser des réunions préalables aux opérations avec les riverains.

Cette charte d'urbanisme cosignée par les promoteurs immobiliers, les engage à respecter l'intérêt des riverains et ceux de la ville, permettant non seulement de faire du logement, mais aussi de la ville.

Ces chartes d'urbanisme peuvent aussi prévoir des clauses de compensation en faveur du logement social et face au développement de l'immobilier touristique. C'est-à-dire que si l'on construit du privé, nous devons payer ensuite aux opérateurs de construction de logement social, des compensations financières pour pouvoir atteindre les objectifs de la ville.

Notre groupe pense clairement qu'il manque à notre commune une charte de l'urbanisme pour étendre les objectifs du PNRQAD à l'ensemble de la ville. Car, avant d'attaquer des opérations comme celle du quai de Lesseps, cette charte d'urbanisme devrait être établie et une déclinaison devrait être donnée par quartier.

Pour conclure, le PNRQAD est une opération exemplaire qui cache cependant la forêt de l'urbanisme à l'abandon ces dernières années sur Bayonne, et qu'il est grand temps de monter dans le train de l'urbanisme négocié. Demain, Bayonne devra avoir une charte de l'urbanisme.

**M. LE MAIRE :** Merci. Est-ce que vous pratiquez l'urbanisme négocié, Monsieur Lacassagne ?

**M. LACASSAGNE :** Je répondrai très rapidement, parce que j'entends quelques éléments de votre campagne, Monsieur Bergé. Il faut savoir quand même qu'on négocie tous les projets. C'est vrai que depuis le début du mandat, on maîtrise l'ensemble des projets, puisqu'en parallèle, on a mis un certain nombre de sursis à statuer sur un certain nombre de quartiers. En parallèle, nous travaillons à la fois sur l'habitat et également sur le commerce, Sylvie Durruty pourra en dire quelques mots. Nous travaillons sur tous les projets et nous nous intéressons notamment à certains programmes quand certains promoteurs viennent nous voir. On s'intéresse à la fois à l'habitat, aux commerces et aux activités.

Je viens de vous dire que nous avons mis en place différents sursis à statuer, ce qui nous permet quand même de régler un certain nombre de problèmes et de pouvoir nous projeter. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en parallèle, nous travaillons depuis trois ans et demi sur le futur PLUI. Nous avons bien avancé, ce qui nous permet d'avoir un certain nombre de directions, notamment par rapport au cadre de vie, par rapport à la nature, qui n'est pas un élément non négligeable. C'est la nature qui va aussi diriger nos actions dans le prochain PLUI, avec de nombreuses normes environnementales qui sont édictées dans ce futur PLUI, notamment avec tout ce qui concerne le bio climatisme. Nous aurons également des éléments concernant le commerce dans la répartition dans la ville.

C'est tout le travail que nous faisons à l'échelle de Bayonne, mais bien entendu à l'échelle des cinq villes, parce que nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes sans les travailler à l'ensemble de l'échelle des cinq villes que sont : Bayonne, Anglet, Boucau, Bidart et Biarritz. Nous n'avons pas des frontières, donc il s'agit aussi de trouver des équilibres, c'est ce que nous faisons actuellement.

Nous travaillons aussi sur l'ensemble des problématiques : comment éviter d'imperméabiliser tous les sols ? Comment peut-on protéger la nature, l'environnement ? Aujourd'hui, nous avons 42 % d'espaces naturels, et demain avec les modifications que nous envisageons, puisque nous allons fermer de très nombreux hectares, je ne vous donne pas le nombre exact aujourd'hui, au niveau de l'agglomération et au niveau de Bayonne. C'est vrai que nous allons avoir aussi un certain nombre de prescriptions, des prescriptions architecturales, des prescriptions paysagères. Tous ces éléments, on va les porter dans le cadre du PLUI et la temporalité c'est effectivement les sursis à statuer que nous avons mis en place pour nous permettre d'avoir des réflexions globales et de pouvoir maîtriser l'évolution de l'urbanisme.

**M. LE MAIRE** : L'urbanisme maîtrisé, un urbanisme négocié.

**M. BERGE** : Globalement, nous disons la même chose. Mais non, c'est mieux quand même ! Ce que vous nous expliquez, c'est que vous êtes d'accord d'une part, avec votre analyse qu'il ne faut plus fonctionner comme avant, d'où les sursis à statuer. OK. Donc du coup que dans les différentes opérations, il faut intégrer des éléments de perméabilisation des sols, de protéger la nature, des peut-être conditions, je dirais, mieux-disantes que la norme, en termes environnementaux. Très bien. Sauf que ce que vous nous proposez, c'est du cas par cas ou du coup par coup.

La question des chartes d'urbanisme, je suis désolé, mais je vais citer, cela va vous étonner dans ma bouche, mais quelqu'un comme Alain Juppé, qui a mis cela en place sur Bordeaux et avec énormément de succès.

Vous savez très bien que nous pouvons mettre en place une charte d'urbanisme par quartier avec des spécificités par quartier. On peut également vous dites : vous avez mis en place des sursis à statuer. Nous pouvons également dans les chartes d'urbanisme mettre en place les systèmes de consultation citoyenne.

Vous savez très bien, avec l'exemple d'îlots vigilants, que vous avez fonctionné à l'envers. C'est-à-dire qu'il y a eu un premier projet, sursis à statuer. Pourquoi ? Parce que dans l'enquête publique il y a eu énormément de personnes qui se sont mobilisées, il y a eu un collectif. Et ensuite, il y a eu une contre-proposition qui a été faite.

L'idée de la charte d'urbanisme, c'est de contrôler en amont. C'est de l'urbanisme négocié. Je ne vais pas apprendre à Monsieur le Maire ce qu'est l'urbanisme négocié, puisque c'est un spécialiste de l'urbanisme et cela fonctionne extrêmement bien. Je me demande pourquoi une ville comme Bayonne soumise à une pression démographique depuis maintenant des années ne franchit pas le pas de cette charte de l'urbanisme avec une déclinaison par quartier, de manière très claire.

Parce que, là aussi c'est pareil, nous sommes en campagne électorale, tout le monde pourra faire les déclarations qu'il veut, cela n'engagera qu'eux. Il y avait des déclarations dans le passé faites sur les augmentations d'impôts, il y a des déclarations qui seront peut-être faites sur l'urbanisme. On sait tous, de toute manière, que les prévisions du SCOT font qu'il y aura 1 % de population supplémentaire par an sur le Pays basque et que Bayonne doit prendre sa part. Jusqu'à l'heure actuelle dans la croissance de la population au Pays basque, c'est 3 000 par an. Bayonne prend 600, c'est-à-dire 16 %, et Bayonne représente 16 % de la population au Pays basque, d'une certaine manière. Donc, on va devoir, comme collectif, comme citoyen, affronter cette réalité.

Il me semble, il nous semble, que pour affronter cette réalité, rentrer dans une logique d'urbanisme négocié avec des mesures, je dirais, mieux-disantes en termes environnementaux et en termes de qualité de ville, cela ne fera que protéger l'intérêt de la ville et de la population.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas qui est le maître et disciple, parce qu'effectivement vous nous le dites, on vous suit, peu importe qui on suit, l'essentiel c'est que nous soyons d'accord et nous sommes plutôt d'accord. Madame Bisauta.

**Mme BISAUTA :** C'est vrai qu'actuellement on l'a fait sur certaines opérations, notamment au Séqué, également sur d'autres. Je ne connaissais pas le terme de charte dans ces zones. Nous avons commencé une réflexion qui est un peu ralentie par le fait qu'on essaye aussi de jouer collectivement avec d'autres communes et voir comment cela peut s'intégrer avec le PLUI. Nous y sommes en même temps. Cela ne simplifie pas trop les choses.

Mais nous, ce qu'on a commencé à élaborer et à réfléchir, c'est à un référentiel de développement durable avec surtout un objectif bioclimatique et nous avons intégré les ingrédients que vous citez complètement dans la réflexion. Nous en avons parlé encore hier ou avant-hier, ce n'est pas Alain qui me démentira, de l'intérêt d'avoir, là où nous ne pouvons pas l'interdire, des normes les plus contraignantes possible, ou en tout cas des mesures incitatives, mais cela peut être aussi sur le local à vélo, sur beaucoup d'autres aspects, mais le côté que vous mettez en avant nous tient particulièrement à cœur.

Nous, nous l'appelons le référentiel développement durable. Cela peut, à terme, devenir une charte négociée, mais c'est l'idée d'avoir ce document. On n'y est pas tout à fait, peut-être, mais en tout cas, je vous dis que c'est pris en compte. C'est l'idée d'avoir un document qui soit assez opposable lorsqu'il y a un dépôt de permis de construire.

**M. BERGE :** J'inviterai Madame Bisauta à consulter un bon avocat urbaniste pour voir justement la différence entre l'urbanisme réglementaire et l'urbanisme négocié. Ce qui fait la particularité de la charte, c'est que les promoteurs signent la charte. C'est-à-dire que pour travailler sur le territoire.

**Mme BISAUTA :** Est-ce une démarche volontaire cela ?

**M. BERGE :** C'est une démarche semi-volontaire. Alain Juppé l'a très bien réussi sur Bordeaux, cela fonctionne très bien. Les promoteurs immobiliers ont réussi à le faire. Je prends une autre couleur, cela a été fait également à Mérignac, c'est Alain Anziani, avec une charte de l'urbanisme.

**Mme BISAUTA :** Quelle est la valeur juridique d'une charte ?

**M. BERGE :** Bizarrement, les promoteurs immobiliers à Bordeaux et à Mérignac respectent les chartes d'urbanisme qu'ils ont signées. Donc, c'est une direction. Très sincèrement, je suis étonné que sur Bayonne, on ne prenne pas cette direction-là, puisqu'il y a des exemples qui fonctionnent très bien. Mais demain, Bayonne aura sa charte d'urbanisme.

**Mme BISAUTA :** Bayonne a une charte par exemple sur les installations d'antennes téléphoniques. Les opérateurs l'appliquent, ils l'ont signé, cela dépend des discussions et du dialogue. Dans une charte il y a deux parties prenantes, donc je vous dis que c'est sur la base du volontariat, on pourra changer le terme de référentiel en termes de charte, pourquoi pas ? Nous sommes bien dans cette logique, parce qu'on se rend compte quand il y a une demande de permis de construire, que l'on souhaite qu'il y ait certaines prescriptions pour le meilleur choix. C'est ce qu'on a négocié sur le Séqué, on y est arrivé et on a pris celui qui était le mieux offrant ou le mieux-disant, en matière de construction. Mais c'est la même démarche, on varie sur les mots, mais je crois que l'objectif c'est le même.

**M. BERGE :** Pas tout à fait.

**M. LE MAIRE :** Merci, c'est un débat intéressant. Nous sommes dans deux modèles, un qui a un normatif et un autre qui est davantage de l'incitatif lors de la négociation. Monsieur Etcheto, vous allez conclure.

**M. ETCHETO :** Très rapidement, je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, mais une réflexion générale qui m'est inspirée par tout ce qui vient d'être dit. En matière d'urbanisme comme pour le reste, il y a ce qu'on dit, il y a ce qu'on fait. Ce qui est gênant, c'est qu'il y a une distorsion entre les deux. C'était juste pour rappeler cette petite chose.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez, nous allons voter cette délibération. J'ai bien compris qu'il n'y pas avait des abstentions ni des votes contre. La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Monsieur Lacassagne, vous avez encore un dossier sur le PNRQAD, mais ça peut être rapide.

#### **20. PNRQAD – Modification des modalités de mise en œuvre de l'opération de restructuration urbaine de l'îlot 45 et des relations foncières entre la Ville de Bayonne et l'EPFL Pays basque.**

**M. LACASSAGNE :** Oui, Monsieur le Maire, je fais rapide. Il s'agit de la convention du PNRQAD 2011 – 2018 du centre ancien de Bayonne, et ses avenants successifs qui prévoient une intervention publique renforcée pour la requalification urbaine de cinq îlots dégradés du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Afin de tenir compte de l'avenant numéro 3 à la convention PNRQAD, il est nécessaire de mettre un terme aux conventions de portage foncier établies pour les utilisations déjà réalisées dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et de régulariser les situations financières inhérentes.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des évolutions apportées par l'avenant numéro 3 à la convention PNRQAD et du centre ancien de Bayonne et du nouveau mode opératoire de l'EPFL Pays basque pour l'îlot 45 ;
- de solliciter le terme anticipé des conventions de portage foncier en cours et pourtant sur les immeubles des 6 rue Pannecau et du 10 quai Chaho ;
- de solliciter auprès l'EPFL Pays basque le remboursement des annuités et des frais inhérents honorés depuis l'acquisition des biens, conformément aux conventions de portage correspondantes.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Monsieur Philippe Daubisse va nous présenter le rapport 21. C'est l'attribution d'une subvention communale.

## **21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

**M. DAUBISSE :** Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport porte sur l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution dans le cadre de l'OPAH-RU 2018 – 2023 du centre ancien de Bayonne et du Programme d'intérêt général 2018 – 2021, de 51 327 euros de subventions ;
- d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 33 848,64 euros de subventions ;
- d'autoriser le versement des dites subventions aux pétitionnaires, une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

**M. LE MAIRE :** Merci. Monsieur Etcheto.

**M. ETCHETO :** Aucun problème avec ce rapport traditionnel que nous voterons. Je saisis l'occasion puisqu'il s'agit d'un rapport sur l'amélioration de l'habitat notamment en centre ancien, pour attirer brièvement votre attention sur un problème lancinant de vie quotidienne à Bayonne.

Je reprends le terme qui est utilisé dans la délibération : les conditions d'habitabilité en centre ancien. Ce ne sont pas seulement les améliorations liées au bâti, ce sont aussi les conditions de vie quotidienne que subissent les habitants. Parmi ces conditions de vie quotidienne, il y a les restrictions d'accès aux véhicules, véhicule de service ou même de secours. Ces restrictions pèsent sur les gens qui y vivent. En premier lieu, sur celles et ceux qui ont des difficultés de mobilité, bien souvent, nos aînés. Force est de constater que ces contraintes et ces difficultés se sont alourdies depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire, vous avez été interpellé récemment par une famille du Grand Bayonne en colère, qui a subi de manière pénible et à plusieurs reprises ces entraves. Il est vrai que lorsque l'on attend un soin médical ou une ambulance, on comprend que l'on vive mal ce genre de difficultés inutiles. Ce cas n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres des complications que l'on multiplie depuis plusieurs années pour celles et ceux qui ont fait le choix, depuis parfois très longtemps et parfois depuis toujours pour beaucoup, d'habiter le centre ancien de notre ville et de le faire vivre.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, ici même, et nous le répétons, notre conception est très claire là-dessus. Nous ne regardons pas les quartiers du centre comme un espace touristique, marchand, muséifié, mais comme un lieu de vie où l'attention prioritaire doit être donnée aux habitants. Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je dis juste une chose sur ce que vous dites Monsieur Etcheto. C'est vrai lorsque l'on a un centre historique que l'on est dans l'obligation de limiter la circulation de la voiture dans ce centre. Il peut y avoir des conflits d'usage et éventuellement même des difficultés de l'ordre que vous avez indiqué.

Ce que vous avez évoqué tout à l'heure, j'en ai parfaitement le souvenir, c'est-à-dire la difficulté d'une personne qui avait un problème de soins, de pouvoir être récupérée par l'équipe de santé. Nous avons avec le centre hospitalier un protocole, tout comme d'ailleurs avec les professionnels de santé, et les incidents, il peut y en avoir.

Je ne dis pas que ce que vous dites n'existe pas, parce que c'est vrai. J'ai reçu un courrier à ce sujet, donc le problème existe, mais de quelle nature, je ne sais pas. Mais généralement, nous n'avons pas ce type de difficulté, puisque les professionnels de santé, centre hospitalier en particulier, disposent du moyen pour pouvoir faire baisser les bornes à chaque fois que cela est nécessaire.

Je vous dis simplement cela, non pas pour contester ce que vous avez dit de cet incident, parce qu'il est exact, mais pour vous dire que l'on essaye de faire au mieux.

Vous avez dit que vous n'aviez rien contre cette délibération. Il n'y a pas d'autres abstentions, ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Martin Dolhagaray. Nous entrons dans les affaires touchant aux écoles.

### **ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION**

#### **22. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2020-2021.**

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2020 – 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2020 – 2021, jointe en annexe à la note explicative de synthèse, sans changement par rapport à l'année scolaire 2019 – 2020.

**M. IRIART :** Mon intervention est en lien avec ce rapport. C'était simplement pour réitérer une demande que nous avons déjà exprimée à plusieurs reprises, qui n'est pas suivie d'effet. Comme nous sommes maintenant effectivement au dernier Conseil municipal de l'année, à quatre semaines avant la fin du mandat, je serais preneur de l'explication sur la chose suivante : à l'occasion de la délibération en octobre 2019 sur le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre sur l'école du Prissé, il avait été fait mention dans le cadre de cette délibération d'une étude prospective que la Ville a menée par rapport au positionnement des différentes écoles.

On avait exprimé à cette occasion, moi-même et plusieurs autres personnes, le souhait de pouvoir avoir communication de ce document. Cela n'aurait pas posé de problème à l'expression de la demande. Nous avons eu l'occasion de l'exprimer par oral et par écrit, et à ce stade, cinq mois après, nous n'avons toujours pas ce document. Il doit y avoir une explication sur le fait que ce document ne nous soit pas transmis.

S'agissant d'un document d'études financées par la collectivité, j'ai du mal à comprendre pourquoi ce document n'est pas remis à l'ensemble des conseillers municipaux. Si vous

pouviez soit nous donner une explication, soit nous dire que l'on sera destinataire prochainement de ce document. Je vous en remercie d'avance.

**M. LE MAIRE :** Merci. Nous avons compris la question, Madame Herrera.

**Mme HERRERA-LANDA :** J'ajoute, pour qu'on n'oublie pas, qu'à la suite de la dernière réunion préparatoire, j'ai envoyé un courriel pour demander la mise à disposition de ce document.

**M. LE MAIRE :** Nous parlons bien de ce même document.

**Mme HERRERA-LANDA :** Oui.

**M. LE MAIRE :** Du même document. Merci. Madame Martin-Dolhagaray, vous répondez s'il vous plaît.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** La ville a toujours été très transparente dans sa stratégie et dans son action en matière éducative. C'est une moyenne de cinq à six commissions qui sont intervenues chaque année dans cette politique, pour informer régulièrement les élus. D'ailleurs je remercie les élus qui ont participé de manière très régulière à ces commissions.

Le sujet de la sectorisation des écoles est bien trop sensible et complexe pour se résumer à la seule question d'une étude prospective. Nous avons effectivement travaillé au printemps 2018 dans une logique de démarche prospective qui présente ses avantages et ses limites. Cette étude nécessite aujourd'hui d'être requestionnée dans ses conclusions, au regard de ce que nous avons pu constater sur le terrain. Nous avons besoin de la réactualiser. Raison pour laquelle ce document n'a pas été communiqué.

Ce qui importe par-dessus tout, c'est quoi qu'il en soit, notre capacité à nous organiser au mieux pour accueillir chaque enfant dans des conditions adaptées, et cela bien entendu en respectant chaque fois que possible la sectorisation telle que nous l'avons définie. S'organiser au mieux, c'est aussi, alors même que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir un maillage très important - 23 écoles publiques -, optimiser l'usage de nos établissements et être capable de gérer en bonne intelligence avec l'Éducation nationale, l'évolution des effectifs dans chaque école.

Nous préparons d'ores et déjà la prochaine rentrée scolaire depuis plusieurs mois. Nous savons que l'effectif de nos écoles sera globalement stable au mois de septembre prochain, par rapport à l'année précédente. Nous sommes bel et bien dans l'anticipation.

C'est parce que nous avons anticipé, que nous n'avons jamais eu à gérer de situation de blocage, quand bien même, il faut se rappeler que depuis deux ans, nous avons eu à absorber plus de 200 élèves supplémentaires. L'extension de plusieurs services de restauration est un exemple des mesures que nous avons su prendre, en temps et en heure. À côté de cela, le déploiement des locaux modulaires participe aussi d'une stratégie de gestion sûre et organisée et optimisée des effectifs scolaires.

Nous savons qu'il faut parfois peu de temps, nous avons pu constater deux ou trois ans pour que les effectifs d'une école connaissent des évolutions très sensibles. J'en veux pour preuve les effectifs des établissements du Petit Bayonne, où le flux migratoire fait que les effectifs peuvent être instables en plus ou en moins. Il faut certes, pouvoir réagir rapidement, mais il faut aussi se donner la capacité de mesurer plus durablement certaines tendances avant de bâtir du dur.

Nous avons donc identifié des priorités pour adapter nos infrastructures scolaires. Le projet de l'École du Prissé, présenté en commission, en fait partie. Nous continuerons donc d'adapter notre organisation autant que de besoin, par des extensions, des restructurations et des constructions cohérentes avec la réalité de la démographie scolaire et en concertation avec les communautés éducatives. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Merci pour votre réponse. Madame Herrera, ensuite on passe au vote.

**Mme HERRERA-LANDA :** La difficulté c'est qu'on a posé une question simplissime et nous n'avons pas de réponse à la question posée. On demande pourquoi ce rapport que nous avons découvert au détour d'une délibération, que nous avons réclamé à l'occasion de trois conseils municipaux, de deux réunions préparatoires et de courriels, ne nous est pas remis. Je ne pense pas que ce soit un rapport classé secret défense. C'est la question que l'on se pose.

Nous sommes des élus responsables, nous sommes capables de savoir qu'un rapport établi en 2018 n'a pas forcément une valeur prospective pour les années 2025 ou 2030. Nous sommes capables de l'analyser avec ce type de filtres. C'est une incompréhension de notre part. Soit, on nous dit : vous ne l'aurez pas et on n'aura pas d'explication. Nous avons bien compris que finalement nous ne l'aurons pas, puisque nous venons d'avoir beaucoup d'éléments qui n'ont rien à voir avec la question posée.

**M. LE MAIRE :** Avant de passer au vote. Un dernier mot, Madame.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Je ne comprends pas non plus votre réaction, c'est très clair, nous avons besoin de réactualiser cette étude. C'est une réponse très claire à votre question. Cette étude nécessite d'être repensée, revue avec les observations qui ont été menées depuis deux ou trois ans. On ne peut pas prendre ce document en l'état, c'est impossible.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez, j'entends. Sincèrement, je ne l'ai pas lu ce document, donc je ne vais pas vous parler de quelque chose que je n'ai pas lu dans le détail, mais comprendre qu'il y a une étude qui a été faite et que déjà ses conclusions sont décalées, j'ai des tas d'exemples. Maintenant, vous dites : néanmoins, il peut être communicable en l'état, c'est cela que vous nous expliquez.

Monsieur Iriart demande la parole et ensuite nous passerons au vote.

**M. IRIART :** Madame Herrera demande des éléments de réponse. D'ailleurs, on peut partager la totalité de ce qu'elle a dit, mais cela ne répond pas à la question posée. C'est un document d'étude qui a été réalisée sur le budget de la ville, donc nous avons vocation à avoir accès à ce type de document et nous prendrons la distance nécessaire pour en prendre connaissance.

**M. LE MAIRE :** Nous pouvons compter sur vous, quant à la distance.

**Mme CAPDEVIELLE :** C'est un document qui n'est pas un document interne, c'est une étude qui a été payée par la ville de Bayonne. Ne commencez pas votre intervention en indiquant que vous êtes transparente, que la ville est transparente, parce que là, franchement... Vous évoquez un document, on vous le demande. Vous nous dites, on est transparent et vous ne le produisez pas. Nous sommes tous ici sur ces bancs et nous arrivons tous à la même conclusion. Vous ne voulez pas le transmettre, parce que manifestement, il contient des éléments dont vous ne voulez pas donner la publicité. C'est une évidence, sinon, vous l'auriez donné comme tous les documents que nous vous demandons. Typiquement, si vous refusez de porter à notre connaissance ce document-là, vous savez très bien pourquoi.

**M. LE MAIRE :** N'allons pas plus loin. Vous me donnez envie de lire ce document. Je suis comme Madame Capdevielle, lorsqu'il y a une omerta sur quelque chose, cela éveille ma curiosité.

**Mme CAPDEVIELLE :** Cela vous donne envie de le lire pour le coup à nous aussi. Mais on ne peut pas commencer une réponse en nous privant l'accès aux documents.

**M. LE MAIRE :** Je vais commencer par le lire, ne serait-ce que pour voir s'il est communicable déjà. Vous permettez que je puisse avoir un regard sur ce document et peut-être une conclusion qui ne soit pas la même.

Je mets aux voix, nous avons très bien compris ce que vous avez dit. Vous avez été les uns et les autres d'une parfaite clarté. Est-ce que cela vous empêche de voter cette délibération ? Non. Monsieur Iriart ?

**M. IRIART :** Non.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Nous sommes navrés, mais cela ne nous empêche pas de voter.

**M. LE MAIRE :** Je l'avais compris, mais je vous pose la question. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Martin-Dolhagaray, vous présentez le rapport suivant, qui devrait être plus simple.

### **23. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022.**

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Il s'agit du renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2019 – 2022.

Le contrat enfance jeunesse 2ème génération conclu entre la ville de Bayonne et la Caisse d'Allocations Familiales étant arrivé à échéance, il convient de procéder à la signature d'un nouveau partenariat pour la période 2019 – 2022, par le biais d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui vise à contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service contrat enfance jeunesse et les avenants pouvant s'y rattacher au cours de la période 2019 – 2022.

**M. LE MAIRE :** Merci sur ce rapport. Il n'y a pas d'abstention ? De vote contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Julie Bensoussan, vous avez la parole pour nous parler de l'édition 2020 des journées de la petite enfance.

#### **24. Journées de la Petite Enfance – Édition 2020 – « (R)éveillez-vous à la nature ! ».**

**Mme BENSOUSSAN :** Merci Monsieur le Maire. Pour la 19<sup>e</sup> édition des journées de la Petite enfance, diverses animations dans les structures d'accueil petite enfance et établissements culturels de la Ville sont prévues sur le thème de la nature. Cette année, il sera également proposé aux enfants et à leurs familles, une ferme pédagogique itinérante « la ferme en balade ».

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dispositions permettant de recourir aux intervenants dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre symphonique du Pays basque, Iparraldeko Orkestra (OSPB-IO).

**M. LE MAIRE :** Parfait. Sur ce rapport, je pense qu'il n'y a pas de difficulté. Pas d'abstention ni de votre contre. La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Bensoussan, vous poursuivez avec le rapport numéro 25.

#### **25. Petite enfance – Évolution de la Commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de la micro-crèche After School.**

**Mme BENSOUSSAN :** Il s'agit de l'évolution de la Commission d'Admission unique pour l'attribution des places en crèche, avec l'adhésion de la micro-crèche After School. En complément de l'adhésion des micro-crèches Copains & Copines et l'Odyssée, approuvé par délibération du 5 avril 2018, la micro-crèche After School a manifesté le souhait d'intégrer la Commission d'admission unique dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de After School au dispositif d'attribution des places en crèche.

**M. LE MAIRE :** Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Monsieur Escapil-Inchauspé, vous présentez généralement l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur.

## **26. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019/2020 – Dossiers complémentaires.**

**M. ESCAPIL-INCHAUSPE :** Oui, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, lors de la séance du cinq décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019 – 2020, pour un montant total de 46 725 euros.

Nous avons eu quatre dossiers qui répondent parfaitement aux critères d'attribution, mais qui ont été reçus peu après la tenue de la commission d'attribution du 27 novembre 2019. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces quatre bourses supplémentaires pour un total de 1 065 euros, à titre exceptionnel.

**M. LE MAIRE :** Sur ce rapport. Il n'y a pas de question ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Je vais saisir l'occasion pour dire que notre collègue Philippe Escapil-Inchauspé devant quitter la ville de Bayonne pour habiter désormais dans la maison familiale de Villefranque, dans tous les cas de figure, il ne fera pas partie du Conseil municipal à venir. Je voudrais souligner le boulot extraordinaire qu'a réalisé dans la discrétion, parce qu'on peut travailler discrètement aussi, Philippe Escapil-Inchauspé, à la fois dans la vie des quartiers, mais pas que. La vie des quartiers, c'est quelque chose d'extrêmement lourd, méticuleux, et très important pour la population. D'autres appellent cela la proximité. En tout cas, c'est du travail. Merci Philippe Escapil-Inchauspé.

*(Applaudissements)*

**M. ESCAPIL-INCHAUSPE :** Si vous permettez Monsieur le Maire, un petit mot rapide. Je vous remercie bien entendu de ces mots. Je vous remercie de votre confiance, ainsi que celle de vos prédécesseurs, parce qu'effectivement j'ai eu la chance de travailler avec trois maires différents, dont essentiellement avec Jean Grenet pendant ses trois mandats. Dire également que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pour cette ville que j'affectionne particulièrement, et surtout pour ses habitants. Je pense que l'on ne peut pas faire ce travail, si on n'aime pas profondément les gens, et c'est mon cas. J'ai pris beaucoup de plaisir pendant toutes ces années, j'espère avoir été utile, en tout cas. J'ai pu nouer ici et là des amitiés avec la plupart d'entre vous. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE :** Merci. Le rapport suivant numéro 27 est présenté par Jean-Paul Salducci.

### **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

## **27. Réhabilitation et extension de la station d'épuration de Saint-Bernard – Convention d'occupation du domaine privé de la ville de Bayonne avec la Communauté d'Agglomération Pays basque pour des travaux d'assainissement.**

**M. SALDUCCI :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la réhabilitation et extension de la station d'épuration de Saint Bernard, convention d'occupation du domaine privé de la ville de Bayonne avec la Communauté d'agglomération Pays basque pour des travaux d'assainissement.

L'extension de la station d'épuration de Saint Bernard est accompagnée de travaux consistant à la réalisation d'un bassin tampon unitaire afin d'acheminer des effluents jusqu'à celle-ci et de ses annexes d'exploitation.

Compte tenu de ces installations, elles vont être positionnées sur des terrains appartenant à la Ville. Une convention d'occupation du domaine privé de la ville doit donc être signée à titre gratuit avec la Communauté d'agglomération Pays basque, maître d'ouvrage.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé, ainsi que tout autre document permettant son exécution sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

**M. LE MAIRE :** Dossier complexe sur la station d'épuration du quartier Saint Bernard, qui en réalité concerne aussi la station de Boucau.

**M. SALDUCCI :** Bien que nous ne soyons pas maître d'ouvrage de cette opération, puisque c'est la compétence de la Communauté d'agglomération, je suis content d'en parler un petit peu puisque c'est très rare que l'on parle de chantiers qui ne sont pas dans la lumière. Comme l'on dit dans le milieu, ce sont les travaux de l'ombre, parce que ce sont souvent des réseaux, et une fois enterrés on ne les voit plus. C'est vrai que ce n'est pas très valorisant pour les gens qui s'en occupent. Pour moi, ces chantiers, ces réseaux enterrés, sont plus importants, parce qu'il faut savoir que sans eux, tout ce qui est au-dessus de la chaussée, ne pourrait pas se faire. C'est la raison pour laquelle je suis à 100 % pour ces gens-là.

Un chantier tel que celui-ci représente quand même un investissement, uniquement pour la station d'épuration, de presque 12 millions d'euros. Nous en parlons très peu, mais c'est quand même un chantier hyper important. Et ces stations, il faut les alimenter. Il y aura aussi tout un réseau qui va se faire autour, qui va être remis en conformité. Que ces réseaux avec des bassins, dont celui dont on vient de parler, là aussi, le coût s'élève entre 4 millions à 4,5 millions d'euros. Le chantier total représente presque 15 à 16 millions d'euros.

On peut parler des musées, on peut parler des belles écoles, mais ces chantiers dont on ne parle pas sont aussi importants que les autres. Absolument importants, car, il faut savoir que depuis janvier 2016, toute la partie de Saint Bernard, il n'y a eu aucune autorisation d'urbanisme accordée. Socialement, si vous voulez, il y a tellement de gens qui attendent que c'est hyper important que l'on s'y mette.

Depuis deux ou trois ans, il y a un comité de pilotage qui s'est monté, dont je fais partie, où nous avons reçu les riverains, les bureaux d'études, nous avons reçu tout le monde. Le chantier qui a démarré il y a deux ou trois mois est bien avancé, puisque, déjà, vous avez un des bassins de 1 700 m<sup>3</sup> déjà coulé et couvert, le second bassin est pratiquement terminé. Le chantier devrait se terminer normalement en décembre 2020/janvier 2021. Tous les branchements seront réalisés entre mai et juin 2021, les dépôts de permis pourront se faire à partir du mois de mai et du mois de juin 2020.

**M. LE MAIRE :** J'ai aussi l'adjoint à l'urbanisme qui doit gérer des situations compliquées avec des sursis à statuer ou des refus de permis. Cela ne le rend pas sympathique.

Vous avez parlé, Monsieur Bergé, de l'importance du budget d'investissement, voilà un bon exemple, parce que cette station est actuellement hors-norme.

**M. BERGE :** Je vais être particulièrement bref, puisque Jean-Paul a pratiquement dit tout ce que je voulais dire sur le dossier. Je me permets, à l'occasion de ce dernier Conseil municipal du mandat, pour remercier également Jean-Paul pour son investissement pour notre territoire. J'ai eu l'occasion de siéger avec lui dans de très nombreuses instances, il a toujours une connaissance extrêmement précise des dossiers et un engagement de tous moments, que je tenais à partager avec vous sur l'ensemble de ces dossiers, et nous l'avons encore vu ce soir.

Par contre, l'élément qui ressort et vous le savez très bien, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, il y a souvent ce qu'on appelle les politiques nobles et les politiques qui sont cachées. On le constate là, plus particulièrement, et celles-là, ce sont des politiques cachées. Il s'agit du premier budget d'investissement de l'agglomération du Pays basque, de manière très claire, et ce n'est pas ce qui est le plus souvent mis en avant.

**M. LE MAIRE :** 100 millions d'euros.

**M. BERGE :** La réalité, mais pas seulement sur Bayonne, c'est à l'échelle du Pays basque, c'est qu'on était hors normes depuis des années. S'il y a des sursis à statuer sur les permis de construire, vous le savez, c'est parce que c'était une station d'épuration qui avait été prévue pour 5 000 personnes et qu'il y avait 15 000 personnes qui étaient embranchés dessus.

Par rapport également aux problématiques que nous évoquions précédemment sur le développement urbain, vous savez que la première phase est prévue pour 25 000 embranchements, mais il y a une deuxième phase prévue pour 35 000 embranchements. Cela veut dire qu'on prévoit assez grand, c'est bien, mais cela veut dire qu'une fois de plus, dans le cadre de la pression démographique à laquelle est soumis notre territoire, il faut que nous soyons en capacité de répondre.

Quelque part, je dirais, entre les déchets, la question de l'urbanisme et l'assainissement aujourd'hui, on se rend compte qu'on a un véritable enjeu de planification pour pouvoir répondre à cette demande.

**M. LE MAIRE :** Absolument, nous sommes d'accord sur ce point. Nous mettons aux voix cette délibération. *A priori*, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Meyzenc, vous allez nous parler d'exonération exceptionnelle.

### **28. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.**

**Mme MEYZENC :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

Au regard de la nature des bénéficiaires et de la qualité des demandeurs, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les trois exonérations exceptionnelles de la redevance d'occupation du domaine public, pour un montant total de 374,40 euros.

Il s'agit pour information de nos deux MVC qui sont celles de Bayonne centre-ville et du Polo Beyris, ainsi que de l'association des parents d'élèves de l'école Albert 1<sup>er</sup>.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Oui, Monsieur Etcheto, on vous écoute.

**M. ETCHETO :** Bien sûr nous voterons ces demandes d'exonération. On souhaite juste attirer l'attention sur un cas supplémentaire. Il y a quelques jours, mardi dernier dans la soirée, trois écoles de la ville, le Grand Bayonne, Maurice Ohana, et les Arènes, ont produit un spectacle musical avec 350 participants, à la Maison des associations à Glain qui leur a été mise à disposition, mais sous condition de redevance.

Je pense que vu la nature de la manifestation et des participants, cela mérite quand même là aussi, une exonération. C'est la réponse qui leur a été faite, cela nous a été transmis. Je pense que cela fera l'unanimité sur nos bancs.

**M. LE MAIRE :** Il y a une demande d'exonération qui a été faite. Nous sommes obligés de passer par le système en facture. Ensuite lors de demandes d'exonération, on délibère ici. Dans le principe, c'est payant. Ensuite, il n'y a pas de problèmes pour revoir cela. D'ailleurs, Cyrille Laiguillon qui a la responsabilité de la Maison des associations y veille.

**M. LAIGUILLON :** Tout à fait. C'est vrai que l'on a reçu l'exonération. Nous avons travaillé sur la critérisation. Tout au début, on avait une liste à la Prévert pour les exonérations, donc nous avons mis des choses en place, on y travaille encore. C'est vrai que le statut avec les écoles n'avait pas été fait au tout début, on doit les recevoir justement sur le sujet des exonérations sachant que d'autres écoles, au tout début, avaient demandé aussi des exonérations dans la même situation.

Donc, pour le principe, nous avons travaillé afin qu'il y ait une équité, sachant que la commission vie associative créée pour la critérisation pour que cela soit transparent et équitable envers toutes les écoles, et qu'elle puisse statuer avec des objectifs de transparence et d'équité comme nous l'avons fait depuis le début.

**M. LE MAIRE :** Merci. Monsieur Mathieu Bergé.

**M. BERGE :** Il ne faut pas mélanger la critérisation pour les associations et les écoles bayonnaises par rapport à cette logique d'exonération. Nous avons aussi été saisis par cette question, les enseignants nous ont appelés pour nous dire qu'ils ne trouvaient pas normal de devoir payer pour la Maison des associations. Nous leur avons conseillé de faire cette demande d'exonération.

Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une communication en direction des écoles sur cette procédure pour ce ne soit pas vécu comme quelque chose d'injuste. C'est vrai que les écoles de la Cité, qu'elles aient un accès gratuit à la Maison des associations pour des spectacles, je ne suis pas certain qu'il y ait besoin de passer par les commissions de critérisation et la politique de critérisation des associations. Je pense que c'est quelque chose qu'on doit être en capacité d'accorder, et qui est naturel.

**M. LAIGUILLON :** Juste pour info. Nous avons 23 groupes scolaires. Si chaque groupe scolaire demande la gratuité de la maison des associations, cela sera très compliqué, sachant que c'est une Maison des associations, qu'il y a déjà un prix qui leur est déjà octroyé. Il y a également des aides sur la logistique, ils ne paient jamais le prix total sur la logistique, sur l'électricité. Mais il y a aussi des règles juridiques et financières que l'on m'a demandé à ne pas dépasser, donc je m'y conforme aussi. C'est un travail que nous avons fait depuis le début.

**M. BERGE :** Avec nous, les écoles les auront.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Je tiens à rajouter une précision. À Bayonne, nous avons créé les journées de l'Éducation sur quatre jours au mois de mai. Je voulais vous informer - mais vous êtes certainement au courant - que nous laissons à disposition des établissements scolaires, pendant ces quatre jours. Nous avons la Maison des associations qui propose justement le lieu, de manière à ce que les projets pédagogiques puissent être restitués et mis en lumière. Nous proposons également le théâtre Michel Portal. Je pense que les établissements scolaires vont petit à petit intégrer ces quatre journées qui leur sont proposées, parce qu'on compte bien pérenniser cet évènement. Donc ils pourront s'inscrire dans une gratuité totale, puisque cette proposition leur est faite.

Je pense qu'au-delà de ce sujet de critérisation, les établissements scolaires lors de projets ambitieux dont nous parlons pourront proposer une restitution dans des lieux qui, en effet, ont une jauge qui permet de recevoir deux ou trois écoles, comme cela a été le cas mardi soir.

C'était pour votre information, quatre jours de gratuité totale et également le théâtre Michel Portal, ce qui est quand même un très bel écrin pour des spectacles d'enfants qui le méritent.

**M. BERGE :** À vous écouter, c'est un problème de communication et c'est tellement rare chez vous.

**M. LE MAIRE :** On a compris.

**Une intervenante :** Nous avons un bon exemple, en face de vous.

**M. LE MAIRE :** Alors, les communicants vont voter aussi cette délibération. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Le rapport suivant numéro 29, rapidement.

### **29. Toponymie – Dénomination d'un lieu.**

**M. UGALDE :** Ce rapport concerne cette fois-ci la toponymie et la dénomination d'un lieu sur proposition de la commission extra-municipale « Toponymie » qui s'est réunie le 13 novembre 2019. Il est proposé au Conseil municipal de débaptiser le rond-point Porteteny pour le renommer Giratoire Dassie Jean Édouard, Cyprienne et Lucienne, membres du réseau Comète 1941 – 1944.

Parmi les nécessités, ou en tout cas les exigences fort légitimes de ceux qui bénéficient de cette appellation aujourd'hui, il y avait cet esprit qui devait réunir ces trois prénoms. On comprendra bien les raisons pour lesquelles il est difficile d'en dissocier l'un des deux autres. C'est la raison pour laquelle, assez rarement, nous faisons ce type de démarche. Mais là, dans l'esprit même qui caractérisait ce formidable réseau de résistance, les trois prénoms seront associés.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

## **ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION**

**M. LE MAIRE :** Rapport numéro 30.

### **30. Tremplin musical Bayonne live 2020 – Règlement du concours.**

**M. UGALDE :** Ce rapport concerne le tremplin musical Bayonne Live 2020. Il s'agit simplement d'un règlement de concours qui se veut le plus équitable possible, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse et pour la septième édition.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement du Tremplin musical Bayonne live organisé en partenariat, il faut le rappeler, avec le Magnéto.

**M. LE MAIRE :** Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Le rapport suivant numéro 31, concernant le Corso 2020.

## **FÊTES TRADITIONNELLES**

### **31. Corso 2020 – Conventions de mise à disposition d'un local aux associations participantes et versement d'acomptes.**

**M. UGALDE :** Effectivement, concernant le Corso 2020, il faut rappeler qu'il comportera un nouveau venu, il faut toujours s'en féliciter. C'est d'ailleurs assez significatif de la santé dans lequel il se trouve aujourd'hui. Si je le souligne, c'est parce que nous savions en début de mandat, les difficultés que traversait le Corso, et voir aujourd'hui une nouvelle association comme le centre culturel espagnol frapper à la porte, cela fait, bien sûr, chaud au cœur.

Dans ces conditions-là, il est demandé au Conseil municipal :

- de retenir la candidature des dix associations désignées dans la note explicative de synthèse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local nécessaire à la préparation du Corso des fêtes de Bayonne 2020.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement à chacun des dix réalisateurs d'un acompte dont le montant est fixé en 2020, à 3 000 euros pour la confection des chars. Le prix total versé à chaque association se monte donc à 4 000 euros, auxquels se rajoutent les sommes de 800 euros pour le premier du classement, 500 euros pour le second, et 200 euros pour le troisième. Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement.

**M. LE MAIRE :** Merci, pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

M. SALANNE ne prend pas part au vote, en sa qualité de conseiller intéressé.

**M. LE MAIRE :** Jean-Marc Salanne ne prend pas part au vote. Maintenant Michel Soroste va présenter le rapport numéro 32.

## **FINANCES**

### **32. Remises gracieuses de créances.**

**M. SOROSTE** : Rapport habituel de remises gracieuses de créances.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés, comme d'habitude. En l'occurrence le total des factures impayées s'élève à 2 645,96 euros et le montant des remises gracieuses à 1 984,47 euros, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

**M. LE MAIRE** : Pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Rapport numéro 33, Monsieur Esmieu. Nous sommes dans les marchés publics.

## **MARCHES PUBLICS**

### **33. Fourniture de câbles électriques, de lampes et appareils d'éclairage, de matériels et de composants électriques – Accords-cadres à bons de commande – Lancement et signature des marchés publics.**

**M. ESMIEU** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, j'ai les rapports 33 à 40 à présenter concernant les marchés publics.

Pour ce rapport 33, il s'agit de la fourniture de câbles électriques de lampes d'éclairage et de matériel de composants électriques. Le contrat de fourniture de matériel électrique en cours étant arrivé à expiration, il convient de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de conclure un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum décomposé en deux lots.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal sur les bases du dossier de consultation et des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de un an, reconductible trois fois et à signer les marchés publics, à intervenir pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Rapport 34.

### **34. Nettoyage des locaux et des vitres de la médiathèque du centre-ville – Avenant n° 1 au marché n° 19069 conclu avec la société Atalian.**

**M. ESMIEU** : Il s'agit du nettoyage des locaux et des vitres de la médiathèque du centre-ville. Il s'agit d'un avenant n°1 au marché n° 19069 conclut avec la société Atalian.

Le 27 mai 2019, la ville de Bayonne a conclu avec la société Atalian, le marché après appel d'offres pour le nettoyage des locaux et des vitres de certains bâtiments municipaux. La modification d'une prestation nécessitant la conclusion d'un avenant actant une augmentation de 6,7 % du montant initial.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Atalian, l'avenant n°1.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport 35.

### **35. Location de barrières de chantier pour diverses manifestations – Lancement de la consultation et signature des accords-cadres**

**M. ESMIEU :** Il s'agit de la location de barrières de chantier en vue de répondre aux besoins de la ville en termes de barrière, notamment à l'occasion des fêtes de Bayonne, mais également lors d'autres événements. Il convient de lancer des marchés de location de barrière sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure des accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal sur la base du dossier de consultation et des éléments indiqués en note explicative de synthèse d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée d'un an reconductible trois fois et à signer les marchés publics, à intervenir à prendre toute position concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport 36.

### **36. Éducation – Acquisition garantie et maintenance du matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales de la ville de Bayonne – Signature des accords-cadres.**

**M. ESMIEU :** Ce rapport concerne l'éducation. Il s'agit de l'acquisition et la maintenance de matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales de la ville de Bayonne. Signature des accords-cadres.

Un certain nombre d'appareils électroménagers sont utilisés dans le cadre du service des repas du midi dans les écoles et dans les crèches. La maintenance de ces appareils doit être organisée pour prévenir d'éventuelles pannes et le cas échéant les remplacer. Une consultation a donc été lancée sur la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un accord-cadre avec maximum pour chacun des lots prévus. La commission d'appel d'offres réunie le 6 février 2020 a attribué l'ensemble des cinq lots à la société Essor.

Dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics à intervenir avec la société Essor et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Le rapport 37.

**37. Garage – Acquisition d'une laveuse neuve – Signature du marché.**

**M. ESMIEU :** Vous avez d'ailleurs sur la table le document, parce que la CAO s'est tenue ce matin à 9 heures. Il s'agit de l'acquisition d'une laveuse neuve et la signature du marché afin de continuer à garantir la propreté de la ville de Bayonne et étant respectueux de l'environnement, le renouvellement du parc de matériel est nécessaire.

Le Conseil municipal s'étant déjà prononcé sur le lot n°2, il lui revient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le lot n°1, aux conditions décrites dans la note explicative de synthèse avec la société Parot véhicules industriels, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Nous avons noté le complément qui a été fait en séance. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette résolution est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport 38, toujours Monsieur Esmieu.

**38. Acquisition de consommables informatiques pour les besoins des services municipaux et du CCAS.**

**M. ESMIEU :** Il s'agit d'acquisition de consommables informatiques pour les besoins des services municipaux et CCAS. Les accords-cadres à bons de commande permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en consommables informatiques arrivent à échéance le 30 mai 2020, et doivent donc être renouvelés sur la base des éléments indicatifs indiqués en note explicative de synthèse.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS, dans le cadre de ce marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**M. LE MAIRE :** Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Cette résolution est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Rapport numéro 39.

**39. Systèmes d'information – Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des régies municipales de recettes et d'avances – Groupement de commandes avec le CCAS.**

**M. ESMIEU :** Il s'agit du système d'information pour l'acquisition et la mise en œuvre et la maintenance du progiciel de gestion des régies municipales de recettes et d'avances groupement de commandes avec le CCAS. La Ville envisage d'équiper ses services d'un progiciel spécifique pour ces 32 régies municipales de recettes et d'avances.

Il a donc été décidé de lancer une consultation visant à répondre à cette problématique. Le CCAS souhaite, pour les mêmes raisons, engager une démarche identique pour la gestion de ses 13 régies.

Sur les bases des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**M. LE MAIRE :** Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Dernier rapport, Monsieur Esmieu.

#### **40. Transports hors commune de Bayonne jusqu'à 80 km aller/retour (lot n° 2 du marché de transport des enfants et des personnes retraitées) – années 2020 à 2023.**

**M. ESMIEU :** Il s'agit du transport hors commune de Bayonne jusqu'à 80 kilomètres aller-retour. C'est le lot n°2 du marché de transport des enfants et des personnes retraitées, pour les années 2020 à 2023, en complément de la délibération du 10 octobre 2019, qui portait sur les lots 1 et 3 des marchés de transport des personnes dans le cadre des activités organisées par les services municipaux.

Il est demandé au Conseil municipal à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation relative au lot n°2 sous la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer le marché public à intervenir aux conditions indiquées ci-dessus et à prendre toutes dispositions concernant l'exécution et le règlement de ce contrat.

**M. LE MAIRE :** Pas d'abstention ? Pas de vote contre. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. ESMIEU :** Monsieur le Maire, m'autorisez-vous deux minutes de plus pour dire un petit mot concernant ces marchés publics ?

**M. LE MAIRE :** Oui.

**M. ESMIEU :** Monsieur le Maire, vous m'avez confié en début de mandat la commande publique, et c'est avec grand plaisir que je l'ai acceptée. Cette charge m'a permis de présider la commission d'appel d'offres et la Commission MAPA, avec les services de la Direction générale des services techniques, également avec l'appui de la Direction générale de l'administration et des finances, et des élus, bien évidemment.

Je tenais à adresser à l'ensemble de ces services tous mes remerciements ainsi qu'aux personnels qui les accompagnent et qui les aident, pour la qualité des travaux rendus, pour leurs compétences, leur sérieux et surtout leur efficacité.

Mes remerciements également à Monsieur Marc Wittenberg, avec qui j'ai eu le privilège de démarrer alors qu'il était Directeur général des travaux. Puis nous est arrivé du grand Nord, Monsieur Jean-Baptiste Marinot, qui nous a tous étonnés, parce qu'au bout de 15 jours, il connaissait mieux Bayonne que nous tous, et que moi en particulier, il connaissait les quartiers, les rues. Jean-Baptiste, merci beaucoup.

Maintenant, c'est Monsieur Jean-Baptiste Marinot qui est en charge de la Direction générale des services techniques. Je tiens à remercier bien évidemment les services qui l'accompagnent, le service des marchés, en la personne de Madame Emmanuelle Constant, qui est une personne très rigoureuse, efficace dans son travail.

Il y a les services de l'administration générale sous la direction de Madame Laure Honoré et également les services financiers, Marc Andrieu, qui nous assiste.

Grâce à vous tous, j'ai eu le privilège de rencontrer beaucoup de personnels de cette ville, nous avons travaillé pratiquement avec tous les services. J'ai pu apprécier pendant les six ans, tout le personnel et je peux vous dire que Bayonne est riche, mais elle n'est pas riche comme mon ami Michel Soroste l'a dit, sur le plan financier, elle est riche par la qualité de son administration.

Je peux vous garantir pour avoir travaillé pendant six ans avec pratiquement toutes les administrations que la ville de Bayonne peut être fière, et je vous invite, chers collègues, à me confirmer que nous avons une administration *extraordinaire*. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE :** Merci cher collègue. Bien sûr, il n'allait pas oublier les élus et je dois dire, avec un petit peu de recul dans les fonctions électives, que les commissions d'appels d'offres supposent une grande assiduité. Quand on fait partie de la CAO, cela veut dire qu'on prend l'engagement d'être présents. Ces dossiers sont très techniques, ils n'en restent pas moins essentiels. Ils touchent surtout tous les aspects de la vie publique, en tout cas de l'action publique. Merci pour ce travail.

**M. ESMIEU :** Mais je rajouterai, puisque mon collègue m'a interpellé, que c'est vrai, vous venez de le rappeler, il faut être présent, et je salue notre collègue de l'opposition, en l'occurrence, notre ami Alain, qui a été présent pratiquement à toutes les CAO. On peut l'applaudir aussi.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE :** Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Christian Millet-Barbe va présenter le rapport 41 sur les subventions.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **41. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projets 2020 lancé par le GIP-DSU.**

**M. MILLET-BARBE :** Mes chers collègues, Monsieur le Maire. Il s'agit donc des attributions de subventions de la ville de Bayonne aux projets menés par les associations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans le cadre de l'appel à projets 2020 qui a été lancé par le GIP-DSU.

Dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2020, ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

La Ville se propose d'accompagner sur ces crédits spécifiques « Politique de la ville », les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant total de 44 540 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE :** Madame Durruty, vous présentez comme habituellement la modification du tableau des effectifs, rapport 42.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **42. Modification du tableau des effectifs.**

**Mme DURRUTY :** Effectivement. La modification du tableau des effectifs conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984. Il appartient à notre Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de nos services.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note de synthèse ci-jointe, notamment suite aux commissions administratives paritaires du 29 janvier dernier.

J'en profite pour signaler, comme vous le savez certainement, que ce sont les dernières Commissions administratives paritaires qui devront entériner les évolutions de grades. Puisque la loi a prévu cette évolution, mais que nous nous sommes d'ores et déjà engagés vis-à-vis des organisations des représentants des personnels à continuer d'avoir le niveau de dialogue social qui était le nôtre, et qui a toujours été le nôtre, avec deux préparatoires plus une séance en Commission paritaire. Comme vous aurez tous un questionnaire dans ce sens, nous n'avons pas attendu le questionnaire pour tout simplement prendre cet engagement, parce que les commissions paritaires permettent aux agents de voir l'évolution de leur grade.

Pour info, pour cette session, c'est 80 000 euros de dotation financière supplémentaire sur le budget du personnel qui seront attribués à l'ensemble des agents concernés par ces évolutions et ces avancements.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Cette délibération est mise aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Pas de vote contre ? Vous ne prenez pas part au vote. Donc abstention pour le groupe. Vous avez bien noté les services. C'est clair. Parfait. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

**M. LE MAIRE :** Le dernier rapport de cette séance et de cette mandature est présenté par Serge Arcouet. C'est un rapport qui ne donne pas lieu à vote. Il n'y a qu'à vous écouter et on le fera avec attention.

#### **SERVICES PUBLICS**

#### **43. Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement (collectif et non collectif) pour l'année 2018.**

**M. ARCOUET :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif et non collectif en ce qui concerne l'assainissement pour l'année 2018.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le maire doit présenter à son assemblée, un rapport sur le prix et la qualité de ses services publics, destinés notamment à l'information des usagers.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annexé à la note explicative de synthèse sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'exercice 2018.

#### **DONT ACTE**

**M. ARCOUET :** Puisque je suis le dernier à parler, je tiens également à dire un petit mot, puisque nous en sommes aux remerciements. Je sais, Monsieur le Maire, que vous avez remercié les services, les élus de la majorité également de l'opposition. Je voulais simplement adresser à vous-même mes remerciements et vous féliciter, Monsieur le Maire, non seulement pour votre goût pour les bons chiffres, comme Monsieur Michel Soroste l'a précisé, mais surtout pour votre goût pour l'humain.

Nos concitoyens, les Bayonnaises et les Bayonnais, d'abord les élus de la majorité, et peut-être aussi les élus de l'opposition, ne peuvent qu'être reconnaissants de votre action dans le respect de chacun et pour le bien de tous. Merci, Monsieur le Maire de cette action.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE :** Je vais clôturer cette séance en remerciant Serge Arcouet et en disant que dans cette mandature, j'ai été fier de présider les débats de ce Conseil municipal. Nous sommes chacun dans nos rôles respectifs. Tout le monde a parfaitement joué ce rôle. Je vous dis sincèrement, j'étais fier de présider cette assemblée dans laquelle chacun a été un petit peu artisan de ce qu'on appelle la démocratie communale.

Nous allons maintenant nous retrouver autour d'un verre, le public peut également nous accompagner dans le grand salon. Merci.

*La séance est levée à 21 heures 06.*